

Examen des documents relatifs à la participation, la recherche et l'action de plaidoyer actives en faveur des droits humains

Institute of Development Studies (Institut d'études pour le développement)

Mai 2010

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
PREMIÈRE PARTIE : PARTICIPATION ET DROITS.....	4
RÉSUMÉS.....	11
DEUXIÈME PARTIE : APPROCHES PARTICIPATIVES ET RECHERCHE SUR LES DROITS	15
RÉSUMÉS.....	20
TROISIÈME PARTIE : MÉTHODES PARTICIPATIVES DE PLAIDOYER ET DE CAMPAGNE	25
RÉSUMÉS.....	30
QUATRIÈME PARTIE : PROMOUVOIR UNE CULTURE ORGANISATIONNELLE PARTICIPATION.....	37
RÉSUMÉS.....	41
ANNEXE 1: RÉFÉRENCES	48
ANNEXE 2: RÉSUMÉS SUPPLÉMENTAIRES	52



Cette création est mise à disposition selon le Contrat Attribution 3.0 Unported disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

INTRODUCTION

Dans le cadre de son plan opérationnel actuel, Amnesty International a adopté la participation active et le développement de partenariats comme priorités thématiques transversales. Il s'agit d'étudier la compréhension de ces concepts par les différents acteurs d'Amnesty International ainsi que leurs implications dans le travail d'Amnesty International. Cet examen des documents doit servir de point de départ à une compréhension plus poussée du concept de « participation » et de sa pertinence dans le cadre du travail de recherche, de défense et de campagne d'Amnesty International, et, plus généralement, dans la collaboration quotidienne des diverses parties concernées. Ce travail puise dans des expériences dans divers domaines, tels que le travail de développement international, le travail en faveur des droits humains, le travail de campagne et de défense, les mouvements sociaux et l'éducation populaire, entre autres. Cela étant, nombre des documents sont en lien avec le domaine du développement, qui a fait l'objet de nombreuses études expérimentales détaillées.

Le présent document se compose de quatre sections. Chaque section débute par une présentation qui définit les concepts et problématiques principaux, puis la section comprend des illustrations pertinentes et se termine par un ensemble de résumés de textes (classés par ordre de priorité) apportant des pistes de lectures complémentaires et des références générales.

La première section introduit le concept de participation : son historique, élaboration, utilisation et ses dérivés. Cela conduit le lecteur aux significations et applications actuelles de cette participation dans le contexte contemporain des efforts fournis en vue d'obtenir un changement social. L'étude porte ensuite sur le recoupement des approches en faveur du changement social qui reposent sur le développement et de celles qui reposent sur les droits humains, souligne la distinction initiale opérée entre ces deux composantes et les recoupements plus récents, et attire l'attention sur ce que cela implique dans la pratique en matière de changement social. La deuxième section présente la recherche participative et les diverses méthodologies participatives pouvant être utilisées pour rassembler des informations. Cette partie insiste notamment sur les différences entre ces approches et les méthodes plus traditionnelles de collecte de données. La troisième section porte sur les approches participatives d'activités de défense et de campagne. Elle met l'accent sur les différences entre l'engagement des personnes dans des processus de changement social de portée générale et les initiatives plus circonscrites influant sur les politiques, et examine les implications au niveau du renforcement du pouvoir d'action et de la capacité d'exercice des droits des populations et de l'obligation de rendre des comptes à long terme des débiteurs d'obligations. La dernière section concerne les facteurs organisationnels et opérationnels devant être mis en œuvre dans le cadre d'une institutionnalisation accrue des processus participatifs au sein de l'organisation et en dehors. L'ensemble du document comporte des réflexions et des références sur l'éducation aux droits humains, et attire l'attention sur les liens potentiels entre les approches participatives en général et le renforcement du pouvoir d'action en particulier.

Les citations relatives aux sources citées sont fournies en notes de fin de document et des informations exhaustives sur les citations se trouvent dans une liste de références (Annexe 1). Dans la mesure du possible, les liens vers les ressources en ligne sont fournis, dans le texte et dans la liste de références.

L'Annexe 2 offre un ensemble de résumés complémentaires issus de sources documentaires jugées particulièrement pertinentes, voire incontournables, ainsi que des résumés plus longs et plus détaillés de certains des éléments hautement prioritaires, déjà résumés dans le document principal.

Cette compilation a été effectuée dans des conditions de temps et de ressources restreintes. En conséquence, elle ne vise pas à servir de guide exhaustif pour chaque thème étudié, mais plutôt à mettre à plat certains des concepts et pratiques significatifs, et à susciter des débats entre groupes d'employés travaillant sur des activités spécifiques (recherche, travail de campagne, éducation aux droits humains, interaction avec les membres, par exemple) et au sein de l'organisation plus généralement. Nous vous invitons à lire ce document dans l'optique de votre expérience professionnelle, en tant que ressource à appliquer et à utiliser avec des collaborateurs et autres parties intéressées. Nous espérons que le présent document sera mis en application et adapté, et que les éléments nécessitant une étude plus approfondie seront mis en lumière en vue d'élaborer de futurs développements stratégiques.

Cette étude a été réalisée à la demande d'Amnesty International par l'équipe chargée de la participation, du pouvoir et du changement social de l'Institute of Development Studies de l'université du Sussex, à des fins de renforcement des capacités. Elle a été rédigée par André Ling, avec le concours de Rosemary McGee, John Gaventa et Maria Pantazidou. Les idées et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement celles d'Amnesty International.

PREMIÈRE PARTIE : PARTICIPATION ET DROITS

En matière de participation, il est utile de se demander systématiquement *qui* participe *à quoi*, et plus spécifiquement, *quel processus* dans *quel objectif* et selon *quelles conditions*.

De nombreux éléments d'appréciation suggèrent que la participation, lorsqu'elle s'exerce dans des conditions adaptées, offre une possibilité de transformation sociale. Toutefois, le terme « Participation » est devenu un mot à la modeⁱ, aux significations ambiguës, utilisé à la fois à bon et mauvais escient. Cette section propose une première définition de l'histoire et de l'utilisation de la participation, en particulier dans le domaine du développement, qui a fait l'objet de nombreuses études, et examine le lien entre la participation et les activités reposant sur les droits humains (qui regroupent à la fois les droits civils et politiques, et les droits économiques, sociaux et culturels). Le présent document ne prétend pas dresser un historique exhaustif de la « participation » ni des « droits » (qui se caractérisent par des définitions et applications contestées et nuancées) ; les éléments d'information qui suivent doivent permettre de sensibiliser le lecteur aux développements essentiels de ces concepts et aux points de convergence qui existent entre ces concepts dans le travail actuel en faveur de la justice sociale.

La prise en considération de la participation dans le cadre des processus de changement social remonte aux années 60-70, lorsque des chercheurs sud-américains (Paulo Freireⁱⁱ en particulier) ont commencé à travailler sur les approches participatives en vue d'une transformation sociale. Ces premiers travaux ont essentiellement constitué une forme d'éducation populaire, dans le cadre de laquelle la participation visait à tendre la main aux exclus et aux démunis au moyen de processus d'apprentissage et de transformation sociale leur permettant de prendre conscience des structures oppressives présentes dans leur vie et de vaincre cette oppression. À ses prémices, la participation portait en elle le potentiel d'un changement social radical opéré par le renforcement du pouvoir d'action des individus afin qu'ils deviennent maîtres du changement. Ces approches vont dans le même sens que les initiatives contemporaines en matière d'éducation aux droits humains. Toutefois, tandis que de telles expériences de changement social étaient mises en œuvre dans certains quartiers, la participation demeurait largement absente de l'initiative dominante de développement (le cadre à partir duquel les professionnels et spécialistes œuvraient à la conceptualisation, élaboration et acheminement de l'aide internationale au tiers monde). Dans son livre de 1983 intitulé *Rural Development: Putting the Last First* (développement rural : la pauvreté cachée), Robert Chambers a critiqué cette approche technocratique du développement, reposant sur un principe hiérarchique, fondamentalement mal conçue, qui place les personnes pauvres et vulnérables au rang de pions et qui marginalise leurs idées et connaissances. Il s'agissait en substance d'un appel à faire de la participation des exclus un élément fondamental du projet de développement, en valorisant ainsi le potentiel de transformation.

Dans les années 80-90, lorsque les réformes néolibérales (telles que les programmes d'ajustement structurel) ont été introduites partout dans le monde, la participation a été approuvée par les principales institutions internationales d'aide, de financement et de développement, qui l'ont intégrée dans des

approches techniques de développement. À cette période, le terme « bénéficiaires » a fait son apparition pour désigner les personnes « ciblées » dans le cadre des programmes et projets de développement participatifs. La participation était perçue comme apportant une valeur en réduisant les coûts, en garantissant une meilleure mise en œuvre et en renforçant l'efficacité et la pérennité des interventions. Les sujets du développement ont été largement considérés comme des « consommateurs » ou des « clients » au regard de l'ordre du jour néolibéral ; leur relation au développement était passive, car ils en étaient « l'objet ». Dans le même temps, les processus économiques mondiaux ont façonné la réalité locale, car les gouvernements des pays en développement ont adopté des politiques de libéralisation et de déréglementation, qui n'ont souvent fait qu'aggraver la situation des populations les plus pauvres et les plus marginalisées. Au cours de cette période, le nombre et l'éventail d'organisations non gouvernementales (ONG), de mouvements sociaux et autres acteurs du changement social se sont rapidement accrus et la participation est devenue l'objet de différends. Il a notamment été reproché aux principales institutions de s'approprier le concept de participation alors qu'elles n'étaient pas en mesure de maîtriser les ensembles spécifiques de facteurs et de conditions requis pour contribuer réellement à la transformation sociale (Hickey et Mohan, 2001).

ÉCHELLES DE PARTICIPATION

Diverses typologies de la participation ont été élaborées en vue de classer le degré, le niveau ou la forme de participation entreprise dans un contexte donné. L'une des premières typologies a été l'« échelle de participation » de Sherry Arnstein (1969), mise au point dans le contexte de la gestion publique au Royaume-Uni. Le premier échelon est la « manipulation », puis les niveaux s'élèvent progressivement, de la « consultation » jusqu'au dernier échelon : le « contrôle par les citoyens ». En 2001, S. White a présenté une autre typologie comportant quatre formes de participation : (1) nominale, (2) instrumentale, (3) représentative et (4) transformatrice. Chaque forme de participation peut avoir une signification ou une fonction différente selon que les personnes se trouvent en haut de l'échelle (celles qui cherchent à faire participer les autres personnes) ou en bas de l'échelle (celles qui cherchent à participer), ce qui influe sur la manière de participer et le motif de participation des personnes. Le cadre de S. White (présenté ci-dessous) aide les personnes œuvrant au changement social à prendre conscience des formes et fonctions divergentes de la participation en fonction des personnes participant au processus.

Forme	De haut en bas	De bas en haut	Fonction	Exemple
Nominale	Légitimité	Inclusion	Présentation	Des groupes de femmes sont créés par des agences gouvernementales pour mettre en évidence la sensibilité aux questions de genre, mais ces groupes manquent d'objectifs concrets. Les femmes acceptent de devenir membres pour figurer sur des listes officielles, qui leur permettent d'accéder à certains avantages.
Instrumentale	Efficacité	Coût	Signification	La participation d'individus à des projets d'infrastructure peut accroître l'efficacité de ces projets en permettant une meilleure adéquation de l'offre à la demande exprimée par les participants. Les participants y voient un coût nécessaire pour obtenir ce dont ils ont besoin.
Représentative	Pérennité	Moyen de pression	Expression	Faire participer des personnes, qui créent leurs propres organisations communautaires pour gérer le développement local peut favoriser sa pérennité. Les personnes ont ainsi la possibilité d'orienter les décisions pour mieux les faire coller à leurs intérêts.
Transformatrice	Renforcement du pouvoir d'agir	Renforcement du pouvoir d'agir	Moyens/fins	Des acteurs externes collaborent avec les participants dans l'objectif spécifique de renforcer leur pouvoir d'action et de leur procurer la capacité d'amener les changements qui leur importent. Les participants s'organisent entre eux et réussissent à obtenir les changements souhaités.

Adapté de S. White. (1996)

Alors que les réformes des années 90 ont affaibli les États du Sud mondial et ont fait disparaître l'approche technocratique du développement reposant sur le marché, l'attention s'est portée davantage sur les notions de bonne gouvernance et de décentralisation démocratique. L'obligation de rendre des comptes, la transparence et le partenariat ont de plus en plus souvent été évoqués par divers acteurs du développement et de l'aide internationale. Au niveau local, ce changement d'orientation s'est traduit par un intérêt accru pour les formes participatives de gouvernance et une hausse des investissements et des ressources affectés aux gouvernements locaux. Cela a également conduit à la création de nouveaux lieux

d'échanges et nouveaux mécanismes qui ont donné la possibilité aux personnes de participer au niveau local. Aux niveaux national et international, les organisations de la société civile ont joué un rôle croissant dans la participation aux processus décisionnels. Évidemment, la participation n'a pas été linéaire depuis sa création. Des tendances et des pratiques divergentes se sont multipliées, des définitions contestées de la participation ont été utilisées pour servir les ordres du jour, qu'ils soient radicaux et transformateurs ou techniques et dépolitisés.

Au cours de cette période, la confluence d'activités dans le domaine des droits humains et du développement a pris de l'ampleur. En 1986, les Nations unies ont adopté une résolution portant sur le droit au développement. Bien que non contraignante, cette résolution a permis de souligner le lien entre le développement et les droits humains, qui constituaient jusqu'alors deux domaines généralement distincts. Par la suite, les droits ont trouvé leur place dans les discours de divers acteurs du développement, y compris la Banque mondiale, mais certains ont craint qu'il ne s'agisse guère plus que de la simple rhétorique. Malgré des déclarations relatives aux droits de plus en plus nombreuses, le droit au développement a été relégué au second plan, peut-être en raison des obligations que les États du Nord risquaient de devoir endosser pour garantir le développement des États du Sud. Le droit à la participation représente un autre droit essentiel, souvent considéré comme élément indispensable au respect des autres droits, qu'il s'agisse des droits civils et politiques ou des droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Les ONG internationales et d'autres acteurs du développement ont ensuite pris davantage en considération les droits humains dans le cadre de leurs activités. Cela a souvent nécessité de bousculer les modèles de développement dominants et de repenser les processus décisionnels en tenant compte des plaintes relatives aux violations des droits humains inhérentes à la logique de développement en vigueur ou à la persistance d'un sous-développement. Les concepts de droit au développement et de droit à la participation sont toujours grandement contestés, en raison de la menace qu'ils représentent pour les intérêts d'acteurs plus puissants.

Ces diverses tendances ont fait naître une convergence de gouvernance, de décentralisation et de droits. Ainsi, certains acteurs ont commencé à revendiquer de nouveau la participation en tant que forme active et engagée de citoyenneté. L'accent mis sur la citoyenneté a entraîné un dépassement de la dimension « projet » de la participation au profit de l'aspect « citoyenneté », ce qui a remis en question la nature des relations entre les citoyens détenteurs de droits, d'une part, et les États débiteurs d'obligations, d'autre part. Plus spécifiquement, la logique des droits impliquait que les atteintes aux droits résultaient (a) de l'incapacité des débiteurs d'obligations à exercer leurs responsabilités et (b) de l'incapacité des victimes de violations de droits à faire valoir leurs droits. Les droits ne pouvaient s'appliquer que si ces deux éléments de l'équation étaient équilibrés. Les bonnes pratiques et les programmes pouvaient donner des possibilités d'accès aux droits, mais une participation citoyenne active était nécessaire afin de profiter de cet accès et de transformer les normes sociales, culturelles et politiques à l'origine de l'atteinte généralisée à ces droits.

Des relations de pouvoir entrent inévitablement en jeu ; les droits ont permis de politiser de nouveau la participation en matière de développement. D'une part, l'intégration des droits humains s'est avérée difficile pour les organisations qui avaient l'habitude de proposer une approche de développement reposant sur la prestation de services ou sur une réponse à des besoins, nécessitant d'examiner les changements requis, les personnes concernées et la manière d'atteindre les nouveaux objectifs. D'autre part, les

organisations dont les activités concernaient les droits humains (les droits civils et politiques plutôt que les DESC dans la plupart des cas), ont dû repenser la manière dont leurs activités influent sur les relations de pouvoir dans la société et, plus spécifiquement, sur le renforcement du pouvoir d'action des personnes souhaitant faire entendre leurs droits. Il est toutefois indéniable que les approches de développement et de défense des droits comportent beaucoup d'éléments complémentaires. L'adoption récente par diverses ONG internationales et agences officielles, comme Oxfam, Care, ActionAid, le Ministère du Développement international et l'agence suédoise pour le développement international de démarches axées sur les droits fondamentaux dans le cadre d'activités de développement a généré une grande source d'expériences pertinentes sur l'intégration des droits humains et du développement.

PRINCIPES DES APPROCHES DU DÉVELOPPEMENT FONDÉES SUR LES DROITS

Une approche générale en matière de droits humains et de développement souligne l'importance du processus dans la concrétisation des droits. Les cinq éléments du cadre utilisé par les organes des Nations unies et adopté de plus en plus souvent par les commissions nationales des droits humains et les organisations de développement international sont :

- (1) Participation
- (2) Obligation de rendre des comptes des débiteurs d'obligations et devoirs des détenteurs de droits
- (3) Non-discrimination/Inclusion
- (4) Renforcement du pouvoir d'action
- (5) Établissements de liens vers les normes relatives aux droits humains

La démarche axée sur les droits fondamentaux repose sur un ensemble de principes de base, dont la participation, la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'intégration des personnes les plus marginalisées. Cependant, ces principes peuvent s'appliquer différemment selon les situations. La participation joue un rôle clé dans la démarche axée sur les droits fondamentaux, car le fait d'exclure les parties concernées du processus décisionnel constitue en soi une violation des droits ou, du moins, une entrave non négligeable à la capacité des personnes à contrôler les décisions qui influent sur l'expression de leurs autres droits. Par conséquent, les démarches axées sur les droits fondamentaux visent particulièrement à renforcer le pouvoir d'action des personnes dont les droits sont bafoués en vue d'évaluer leur situation, d'identifier les causes profondes de leur marginalisation et d'agir, individuellement ou collectivement, pour définir, exiger et garantir leurs droits. Cette démarche consiste à la fois à changer les situations et les vies, et à engendrer un ensemble de résultats désirables ; elle suppose de fusionner les moyens et les fins, ainsi que les processus et les résultats. Cette démarche peut être considérée comme une nouvelle façon d'envisager le développement, sous la forme de la concrétisation progressive des droits. Dans le même temps, les activités plus traditionnelles de défense des droits humains peuvent être transférées dans un cadre plus large de participation sociale, qui regroupe à la fois les droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels.

QU'ENTEND-ON PAR APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS OU DÉMARCHE AXÉE SUR LES DROITS FONDAMENTAUX ?ⁱⁱⁱ

Il est parfois question d'approches fondées sur les droits humains, d'approches privilégiant les droits de l'homme ou de démarches axées sur les droits fondamentaux, ce qui peut prêter à confusion. Il n'existe aucune définition standard, mais Piron (2005) a tenté d'établir une distinction entre ces divers concepts. Selon elle, les approches fondées sur les droits humains sont concentrées dans les cadres universels et juridiques, à savoir la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (DUDH) et d'autres traités similaires. La démarche axée sur les droits fondamentaux s'applique davantage au niveau local, dans un contexte spécifique, en ciblant les droits liés à la citoyenneté et en faisant de la définition et revendication des droits un processus politique. Les choix terminologiques des divers acteurs reflètent une compréhension et des méthodes différentes ; il convient de définir clairement la réalité du concept désigné par un terme donné. Les concepts liés aux approches fondées sur les droits de l'homme et aux démarches axées sur les droits fondamentaux se recoupent et sont complémentaires, mais présentent des forces et faiblesses spécifiques.

En raison de ces changements d'orientation, on accorde plus d'attention aux relations de pouvoir, aux questions de genre et aux spécificités d'un environnement donné pour définir la forme de participation à mettre en œuvre et sa contribution potentielle au changement. Par conséquent, l'approche se concentre sur le rôle des personnes dans les actions de développement, en prenant plus spécifiquement en compte les différences et la marginalisation de certaines populations dans une situation donnée. Il est devenu incontournable de chercher à comprendre le rôle du pouvoir dans différents contextes et d'admettre la nécessité de transformer les relations de pouvoir (entre les citoyens et l'État ou d'autres débiteurs d'obligations, ou dans la société de manière plus générale) afin d'obtenir un changement social durable et la concrétisation des droits.

Beaucoup de personnes concernées par le travail fondé sur les droits n'ont jamais entrepris de réflexion sur leurs droits et ne connaissent pas les dispositions juridiques ou les conventions qui garantissent leurs droits. Par conséquent, il convient d'instaurer un processus éducatif pour que ces personnes aient une meilleure connaissance de leurs droits. Cela constitue un élément indispensable des approches participatives de changement social qui visent à renforcer le pouvoir d'action des personnes afin qu'elles sachent reconnaître les atteintes aux droits humains et fassent valoir leurs droits. Il existe plusieurs façons pour ce faire, y compris la recherche participative, qui est décrite plus en détail dans la section qui suit. Une autre méthode pouvant être intégrée à la recherche participative consiste à dispenser une éducation aux droits humains. La connaissance de ses droits constitue une condition nécessaire, mais pas suffisante, à leur concrétisation. La réalisation des droits implique en règle générale d'étudier, de remettre en question et de transformer les relations de pouvoir établies.

RÉFLEXION SUR LE POUVOIR^{iv}

Le pouvoir peut s'exercer de diverses façons et prendre diverses formes. Il est facile d'observer le *pouvoir visible* dans la vie quotidienne, car les personnes qui détiennent le pouvoir en usent sur les personnes sans pouvoir. Le *pouvoir caché* est moins facilement décelable ; il découle de décisions, d'élaboration de politiques, qui ne font l'objet d'aucune communication publique. Le *pouvoir invisible* est intimement lié à la

culture et à l'identité, tapi aussi dans les normes sociales et institutionnelles qui conditionnent ce que peut faire ou peut envisager un acteur donné. Si ces possibilités sont distribuées inégalement au sein de la société, certains acteurs peuvent utiliser le pouvoir pour servir leurs propres intérêts.

Par ailleurs, les personnes au pouvoir ne sont pas les seules à pouvoir faire usage du pouvoir. Chaque personne a la capacité d'agir, ce qui constitue une forme de pouvoir : le *pouvoir de*. Le développement de cette forme de pouvoir est indispensable à la réalisation des droits. Les actions isolées, toutefois, ont peu de chances d'apporter un véritable changement social, d'où la nécessité de promouvoir des associations de pouvoir (le *pouvoir avec*), dérivées de la solidarité et de l'aptitude à agir collectivement. Pour envisager de s'engager dans la lutte en faveur du changement, les individus doivent avoir conscience du pouvoir qu'ils possèdent ; ils doivent être en confiance et suffisamment forts intérieurement pour surmonter les difficultés et prendre certains risques. Il s'agit là du *pouvoir au sein de*. Les différentes formes de pouvoir agissent de concert.

La manière dont le pouvoir se manifeste et s'exécute dépend de la situation. Alors que les relations de pouvoir au sein des structures décisionnelles officielles peuvent apparaître inégales, les espaces non officiels peuvent s'avérer plus équitables, car les personnes peuvent s'y exprimer et agir entre elles plus librement. Il est bon de s'intéresser à l'origine des espaces afin de mieux les classer, car les conditions de participation dans un espace donné en dépendent. Nombre d'espaces permettant une participation citoyenne dans le cadre de processus de développement et d'élaboration de politiques constituent des espaces *accessibles sur invitation*, créés par les gouvernements ou par des ONG. Dans de tels espaces, les ordres du jour sont généralement définis par les personnes qui ont créé la structure. Dans les *espaces créés*, les personnes créent et expriment elles-mêmes leurs demandes, ce qui leur permet d'exercer une influence plus grande et de définir plus précisément leurs attentes. Les *espaces fermés*, comme ceux où nombre de politiques sont élaborées, excluent les personnes concernées par les décisions qui y sont prises.

Une autre classification distingue des espaces intimes, personnels et publics. Une personne peut tout à fait occuper une position de pouvoir dans la sphère publique (une femme politique, par exemple) tout en ayant un pouvoir limité dans les sphères personnelles et intimes (une femme soumise à des violences domestiques, par exemple). Il est également utile de ne pas perdre de vue que de tels espaces existent à différents niveaux, du niveau local, aux niveaux national et international. Des relations de pouvoir différentes peuvent être constatées à chaque niveau, ce qui peut influencer sur la façon dont les personnes peuvent participer aux processus de changement. Fondamentalement, en admettant que le pouvoir est ancré dans les relations entre les différents acteurs, la réalisation du changement social ou des droits nécessite de transformer les relations de pouvoir qui les caractérisent.

Le power cube (cf. site Web ci-dessous) est un cadre qui permet d'analyser les problématiques et de planifier les activités de militantisme, d'éducation et de changement social en vue de modifier les relations de pouvoir.

Références, outils et guides en ligne sur le pouvoir (en anglais) :

<http://www.powercube.net>

http://democracy.carnegieuktrust.org.uk/democracy/power_tools

<http://www.policy-powertools.org/>

Le tableau suivant met en évidence un ensemble d'évolutions et de difficultés rencontrées par les ONG de développement dans les années 90. L'aspect participatif a contribué à être à l'origine de certains éléments, tandis que d'autres sont apparus de façon simultanée et ne sont qu'indirectement liés à la participation. Il existe évidemment des différences entre les approches participatives et basées sur les droits adoptées par les ONG de développement et l'intégration des principes et pratiques participatives dans le cadre du travail d'Amnesty International, mais les éléments suivants peuvent fournir des pistes de réflexion intéressantes à l'organisation de défense des droits humains.

De		À
Proposer des services à des bénéficiaires	→	Renforcer le pouvoir d'action des détenteurs de droits, des agents et des citoyens
Répondre aux besoins de base	→	Concrétiser les droits, instaurer l'obligation de rendre des comptes et une bonne gouvernance
Groupes (communautés, par exemple)	→	Attention prioritaire sur les personnes exclues
Symptômes	→	Causes sous-jacentes
Diminuer la pauvreté	→	Modifier les relations de pouvoir
Relations Donateurs-bénéficiaires	→	Partenariats ; réseaux de relations
Projets, services	→	Processus d'élaboration de politiques
Pratique, pragmatique	→	Stratégique, politique
Besoins, matérialisation	→	Valeurs, normes
Résultats	→	Compétences, capacités

Résumés

1. White (1996) *Depoliticising development: the uses and abuses of participation* (Dépolitisation du développement – usages et abus de la participation)

L'auteur distingue quatre formes, ou degrés, de participation : (1) nominale, (2) instrumentale, (3) représentative et (4) transformatrice. Elle présente également les intérêts différents de ces formes de participation, selon que l'on considère la problématique d'une situation spécifique de participation de haut en bas (ceux qui souhaitent que les

populations participent à leur processus) ou de bas en haut (ceux qui participent aux processus créés par d'autres personnes). Pour chaque forme, la participation peut avoir une fonction différente allant simplement de la présentation (pour la participation nominale) aux moyens/fins (pour la participation transformatrice). L'article souligne qu'il convient de s'interroger sur la façon dont les populations participent à un processus donné. S. White conclut que : (1) la participation doit être considérée comme un processus politique (2) « qui peut transformer les schémas de domination, mais qui peut également consolider et reproduire les relations existantes » (p. 14) ; (3) « la forme et la fonction de la participation en elle-même deviennent des éléments centraux. » « L'absence de conflits au sein de programmes censés être participatifs doit éveiller des soupçons » (p. 15).

2. Cooke et Kothari (2001) *Participation: The New Tyranny* (Participation – La nouvelle tyrannie)

L'essor du concept de participation dans les discours de développement remonte aux années 70, mais son utilisation s'est généralisée dès lors que diverses agences internationales, dont la Banque mondiale, l'ont adopté. La participation a généralement représenté un moyen de réduire les coûts en utilisant à bon escient les connaissances locales et en améliorant l'efficacité et la pérennité des interventions de développement. La nouvelle popularité du concept de participation a conduit à l'élaboration rapide de méthodes et d'approches participatives dans diverses institutions gouvernementales et ONG. Les valeurs et pratiques requises pour exploiter le potentiel de la participation ont souvent été négligées et assimilées aux prérogatives institutionnelles et aux tendances sociales. Ce livre étudie en détail ces questions, au moyen d'un ensemble d'études de cas, et examine spécifiquement les échecs de la participation, qui n'a pas été à la hauteur de ses promesses et qui a même permis de légitimer une perpétuation du statu quo.

3. Hickey & Mohan (2008) *Participation: From Tyranny to Transformation* (Participation : de la tyrannie à la transformation)

En réponse au livre *The New Tyranny* (cf. ci-dessus), ce livre a visé à faire de nouveau valoir la pertinence de la participation dans les processus de transformation sociale. En reconnaissant que de nombreuses initiatives entreprises au nom de la participation au cours des 20 à 30 dernières années n'ont pas permis de mener à bien son potentiel de transformation, les auteurs ont rassemblé des études de cas et des réflexions variées, présentant des expériences de participation ayant conduit à une transformation. Le livre porte plus particulièrement sur les conditions spécifiques dans lesquelles la participation permet de contribuer au changement et les types de processus permettant d'agir sur l'exclusion, l'injustice ou les relations de pouvoir inéquitables. La participation transformatrice semble fondamentalement politique, ce qui soulève des questions liées à l'identité, à l'intégration, à l'exclusion et au pouvoir. Par ailleurs, les compétences, capacités, connaissances et l'adhésion des populations font partie intégrante de leur aptitude à participer aux processus leur permettant d'influer sur d'autres personnes.

4. Cornwall et Gaventa (2001) *From Users and Choosers to Shapers and Makers* (Utilisateurs et décideurs se transforment en populations à même de faire des choix et de les concrétiser)

La question des droits se pose dans le concept de participation citoyenne. Les droits associés à la citoyenneté consistent souvent en des droits civils et politiques, mais l'importance des droits ESC a récemment été mise en lumière, en soi et comme moyen de concrétiser les droits civils et politiques. La participation citoyenne considère les citoyens comme des agents actifs, engagés dans les processus de revendication et de création des droits. Cela s'éloigne d'une perspective plus instrumentale de la participation. Cornwall et Gaventa (2001) insistent sur ce point dans leur étude intitulée *From Users and Choosers to Shapers and Makers*, qui attire l'attention sur les différences qui existent entre le fait de considérer des populations, voire des citoyens, comme des utilisateurs ou des consommateurs des services de l'État et le fait de les percevoir comme des agents actifs, dotés de droits et de responsabilités, et jouant un rôle dans l'élaboration des politiques et des

institutions, ainsi que dans la création d'une société juste et désirable.

5. Gaventa et Valderrama (1999) *Background note prepared for workshop on Strengthening participation in local governance* (Note générale préparée pour l'atelier sur le renforcement de la participation dans la gouvernance locale)

Dans ce document, les auteurs identifient dans un premier temps trois conceptions de la participation au sens large : (1) participation des sociétés/communautés/citoyens, généralement dans les activités des agences de développement ; (2) participation politique traditionnelle des citoyens aux élections, dans le cadre d'un travail de pression, etc. et (3) émergence d'une *citoyenneté participative*, fruit de la décentralisation de la gouvernance. Dans tous les cas, diverses méthodes participatives sont requises pour permettre la participation des populations dans un domaine donné. Les auteurs évoquent ensuite l'intérêt de la citoyenneté participative et des droits des citoyens, pour que les citoyens puissent obtenir activement des résultats dans les situations spécifiques qui les concernent. S'inspirant de cas de décentralisation démocratique dans plusieurs pays, les auteurs identifient certaines entraves à la participation des citoyens dans la gouvernance locale et certaines stratégies et approches permettant de les surmonter.

6. Miller, VeneKlasen et Clark (2005) *Rights-Based Development: Linking Rights and Participation – Challenges in Thinking and Action*. IDS Bulletin 36 (1) (Développement fondé sur les droits : établir des liens entre les droits et la participation – Problématiques de conception et d'action)

Ce bref article clarifie de façon conceptuelle la signification de la participation, des droits et du renforcement du pouvoir d'action. Il traite également des implications et difficultés internes et externes liées à une compréhension partagée de ces concepts et des liens à nouer entre les droits et la participation dans le cadre des stratégies intégrées de changement des organisations de développement et des organisations de défense des droits humains. Outre les clarifications conceptuelles et les changements d'orientation des stratégies, de nouveaux ensembles de compétences sont nécessaires, car les organisations et groupes de défense des droits humains font plus que renforcer le cadre des droits humains et proposer une réforme juridique ; ils veillent activement à la reconnaissance des droits officiels sur le terrain et à la prise de conscience des populations de leurs droits et de leur capacité à faire entendre leur voix et à réorganiser le pouvoir. La compréhension de la dynamique du pouvoir, les enseignements théoriques et pratiques dispensés aux adultes et l'organisation de la communauté constituent des éléments essentiels d'un renforcement des capacités fécond au niveau local. L'article souligne qu'il peut être nécessaire d'ajuster le rythme des opérations au sein des organisations afin que les personnes puissent analyser les connexions avant de les mettre en œuvre. Il est suggéré d'investir dans des systèmes d'apprentissage pour intégrer les connaissances liées à l'innovation et pouvoir tirer des enseignements des erreurs commises et de la pratique.

7. Peter Uvin (2007) *From the right to development to the rights-based approach: how 'human rights' entered development* (Du droit au développement à la démarche axée sur les droits fondamentaux : l'apparition des droits humains dans le domaine du développement) **Development in Practice: 17(4-5)**

Uvin étudie la relation entre les droits et le développement, en commençant par le droit au développement, adopté dans une résolution des Nations unies (sans caractère obligatoire, contrairement à un traité) en 1986 :

« Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement. »

Ce droit a fait l'objet de nombreuses critiques sur le plan juridique et politique. Uvin souligne la référence rhétorique aux droits et le cadre d'activités des agences, telles que la Banque mondiale et le Programme des Nations unies pour le développement, qui est axé sur les droits ou qui vise à la réalisation des droits, mais qui n'a donné lieu à aucun changement concret. Toutefois, il fait également remarquer le changement d'orientation dans les discours, qui peut signifier des changements à venir. À ce jour, aucun examen attentif n'a été mené sur les tensions qui existent entre droits humains et développement. Uvin note la tendance à considérer que la coopération dans le cadre du développement contribue aux droits ESC sans reconnaître que le travail lié aux droits humains suppose d'établir des liens entre les citoyens et l'État. Les droits humains consistent à : « disposer d'une garantie sociale (Shue 1980), ce qui implique la manière dont les interactions entre les citoyens, les États et les organisations sont structurées et la façon dont cela touche les populations les plus marginalisées et les plus faibles. »

Au sujet de la « bonne gouvernance », Uvin explique que le discours sur les droits porte souvent sur une mise à jour de ces droits, ce qui sous-entend d'adjoindre les droits humains de sorte à conserver telles quelles les priorités et dispositions qui existent au sein des agences institutionnelles. Il étudie ensuite la relation entre les droits humains, le développement et la liberté, en notant que la contribution de Sen (qui établit le développement comme une forme de liberté) n'est pas si novatrice qu'elle n'y paraît et qu'une véritable analyse politique des difficultés inhérentes à sa réalisation fait défaut. Si de nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour renforcer la volonté de réalisation des droits humains, Uvin avance que seule la création d'un environnement économique favorisant les droits peut réellement contribuer à l'obtention de changements concrets, et non la création de nouvelles organisations et législations en faveur des droits humains. Certaines ONG ont ouvert la voie en matière de droits humains en adoptant des démarches axées sur les droits fondamentaux. Ces démarches abordent la question des droits humains au niveau des processus et des résultats, cherchent à redéfinir les problématiques en termes de droits (plutôt qu'en termes de besoins), de devoirs (plutôt que d'œuvres de bienfaisance), en établissant une obligation de rendre des comptes et divers axes de changement dépassant le cadre politique et législatif. L'auteur souligne que ces démarches supposent des efforts politiques : « Si une démarche de développement axée sur les droits fondamentaux consiste à renforcer le pouvoir d'action des groupes marginalisés, à lutter contre l'oppression et l'exclusion et à modifier les relations de pouvoir, la majeure partie de cette tâche s'opère en dehors de la sphère légale et appartient pleinement au domaine politique.

Si les donateurs, qu'il s'agisse de gouvernements, d'ONG ou d'organisations internationales, incluent les droits humains dans leurs objectifs de développement, ils doivent accepter d'appliquer l'ordre du jour lié à ces droits dans l'ensemble de leurs actions (dimension interne) et dans l'économie politique mondiale inéquitable au sein de laquelle ils occupent une place privilégiée (dimension externe). En l'absence d'une telle intention, l'intérêt porté aux droits humains ne constitue guère plus que la projection d'un pouvoir, dont la société mondiale peut bien se passer. »

L'auteur fait valoir que les personnes œuvrant à la défense des droits humains doivent appliquer les mêmes principes au sein de leur organisation et dans les relations avec leurs partenaires. La participation doit faire l'objet d'une attention particulière dans tous les aspects du travail ; elle est le garant de la réalisation des droits :

« Cela nécessite également que les organisations humanitaires s'engagent à accorder une plus grande place à la promotion du dialogue au niveau local, au développement des connaissances, des créations et de la recherche au niveau local et à faire en sorte que les populations puissent communiquer avec les responsables au pouvoir, par respect pour leur dignité et parce que ces populations subissent les conséquences de choix peu pertinents. »

DEUXIÈME PARTIE : APPROCHES PARTICIPATIVES ET RECHERCHE SUR LES DROITS

La distinction suivante peut aider Amnesty International dans sa réflexion sur la recherche sur les droits : (a) une recherche servant d'outil de collecte des informations et des faits pertinents avant le lancement du travail de campagne en faveur des personnes dont les droits sont bafoués et (b) une recherche s'inscrivant dans un processus permanent de renforcement des capacités afin d'amener les populations à concrétiser elles-mêmes leurs droits. Le point (a) correspond aux recherches sur les politiques telles que les conçoivent les ONG de développement, qui font souvent appel à des méthodes de recherche issues des sciences sociales traditionnelles. Le point (b) représente une recherche participative ou action et apprentissage participatifs, qui partage de nombreux points communs avec l'éducation populaire et l'éducation aux droits humains. Cette section étudie la différence entre ces deux approches de recherche et met en évidence les méthodes et outils clés qui ont été développés dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles formes participatives de recherche, dont la surveillance des politiques gouvernementales.

En sciences sociales, les recherches traditionnelles sont généralement menées par des spécialistes ou chercheurs professionnels qui définissent des questions de recherche, collectent et analysent des données et rédigent des conclusions pouvant être utilisées pour corroborer une théorie ou apporter un éclairage sur des politiques ou sur une pratique. L'objectivité constitue souvent le critère central de ce type de recherches ; des efforts sont mis en œuvre afin que le chercheur conserve une certaine distance vis-à-vis des populations étudiées. Ce travail nécessite généralement de disposer de thèmes et questions prédéterminés, accorde peu d'importance aux formes et catégories de savoirs des populations et fait peu de cas des effets (renforcement du pouvoir d'action ou autre) sur les personnes faisant l'objet de la recherche. Ce tableau dressé est peut-être quelque peu caricatural, mais permet une juxtaposition utile à la recherche participative.

La recherche participative est née d'une pratique visant essentiellement à permettre aux populations d'obtenir des changements dans leur réalité sociale en l'analysant, l'étudiant et en agissant sur cette réalité. Elle repose sur une approche pédagogique qui consiste à rapprocher le chercheur du sujet de son étude, en les réunissant en tant que co-créateurs des savoirs, co-chercheurs en somme. Ainsi, la recherche participative implique les personnes censées bénéficier de la recherche à tous les niveaux : identification des priorités de recherche, collecte, analyse et utilisation des éléments de savoirs générés. Cela engendre un processus alliant connaissances, sensibilisation et action^v, permettant de donner les moyens d'agir aux individus qui prennent conscience de façon collective de leur situation et contribuent à l'obtention des changements souhaités. L'obtention de ces changements requiert un travail de transformation des relations de pouvoir établis. De ce fait, la recherche participative constitue en soi une activité politique à même de traiter les questions liées aux droits humains. De par la nature politique de la recherche participative, des

facteurs de risques et d'incertitudes entrent en jeu et des stratégies innovantes doivent être adoptées pour parvenir à un travail efficace dans de telles conditions. Dans les situations de conflits ou de violence étatique, à forte prévalence de violations des droits, ces facteurs de risques sont encore plus problématiques.

ÉTUDE DE CAS : RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE AVEC UN PETIT GROUPE DE MINEURS DU KENYA^{vi}

Cette étude de cas présente les réflexions de l'auteur sur l'application d'une recherche-action participative visant à renforcer la capacité d'agir d'un petit groupe de mineurs de Kasighau, au Kenya. Ces mineurs ont depuis toujours été marginalisés par l'État et par d'autres sociétés minières puissantes, qui ont grandement restreint leurs activités. Le processus de recherche a consisté à appliquer diverses méthodologies participatives (cartographies, ateliers, techniques de discussion en groupe, études de cas planifiées et ad hoc) pendant plusieurs mois. Cependant, l'auteur insiste sur le fait que le paradigme importe plus que la sélection des méthodes. Il s'agit d'un modèle d'opposition, qui déploie beaucoup d'efforts pour que le processus de recherche soit mené par les mineurs, en adéquation avec leurs besoins. C'est ce modèle qui garantit l'entière efficacité du processus de recherche.

La recherche participative est souvent associée aux mouvements, luttes et oppositions populaires, mais le vaste ensemble de méthodes et d'outils participatifs actuellement répandu dans les sphères de développement est le fruit du travail d'ONG de développement locales et internationales, qui ont cherché à donner une dimension plus participative au développement communautaire. Ces outils ont été initialement conçus pour permettre de rassembler rapidement des données lors des visites de communautés (méthode accélérée de recherche participative). Un ensemble d'outils visuels et interactifs simples à utiliser (cartographie sociale, niveau de richesse, calendriers saisonniers, par exemple) ont été développés pour ce faire. Ces outils sont parfois utilisés par les ONG dans le cadre de recherche sur les politiques ou de missions d'établissement des faits.

La méthode accélérée de recherche participative a laissé place à la méthode active de recherche et de planification participatives, qui insiste sur l'importance d'une participation véritable et sur le « passage de relais ». Divers outils de la méthode active de recherche et de planification participatives ont été mis au point en vue d'encourager les participants à s'impliquer dans l'élaboration de la méthode. Les attitudes et comportements des personnes mettant en place ces méthodologies ont fait l'objet d'une attention particulière : la garantie d'une participation véritable nécessite de prendre acte d'une situation, de chercher activement à rééquilibrer les relations de pouvoir propres aux participants, mais aussi les relations entre les participants et les chercheurs-animateurs. En dépit de ces intentions, toutefois, la méthode active de recherche et de planification participatives semble avoir souvent été adoptée et mise en œuvre en tant que méthode de facto de recueil des données rapide dans le cadre de la mise en place de projets d'ONG de développement ou d'agences internationales comme la Banque mondiale et le Programme des Nations unies pour le développement. Le concept d'apprentissage et action participatifs a ensuite vu le jour pour souligner le fait que ces processus de collecte d'informations devaient être associés à des processus participatifs continus ou cycliques d'apprentissage et d'action afin de contribuer au mieux au renforcement du pouvoir d'action et de changement.

MÉTHODE PARTICIPATIVE : ANALYSE TRIANGULAIRE

L'analyse triangulaire est un outil participatif pouvant être utilisé pour évaluer une situation problématique donnée. Elle est adaptée aux approches axées sur les droits (juridiques ou autres). Cette analyse combine trois éléments – (1) *contenu* (ce que sont les lois), (2) *structure* (comment elles doivent être appliquées) et (3) *culture* (normes sociales affectant leur mise en œuvre). Ces trois dimensions doivent être étudiées ensemble pour une problématique donnée (les droits des femmes, par exemple) afin d'obtenir une évaluation équilibrée et utile des actions à entreprendre pour influencer sur le problème en question.

MÉTHODE PARTICIPATIVE : ÉVALUATION, ANALYSE ET ACTION

Toutes les interventions relatives au changement social reposent sur un processus incluant ces trois éléments, d'une qualité plus ou moins bonne, soutenu par des ensembles de valeurs différents. Appliquée dans le cadre d'une démarche axée sur les droits, l'*évaluation* utilise des données ventilées et peut s'appuyer sur des méthodes actives de recherche et de planification participatives, comme la cartographie sociale, le classement, l'analyse temporelle et l'analyse des parties intéressées. L'*analyse* repose sur les causes, les obligations, les rôles, les ressources et la communication. Des outils analytiques spécifiques peuvent être utilisés pour présenter l'intérêt des questions sous-jacentes et peuvent être combinés à des processus de renforcement des capacités afin que les participants prennent conscience des problèmes (en analysant, par exemple, le problème de la violation des droits par les débiteurs d'obligations). S'ensuivent des *actions* de plaidoyer, de renforcement des capacités, de mobilisation, etc.

Une présentation plus détaillée de ces méthodes et de beaucoup d'autres approches se trouve dans le document de VeneKlasen et Miller (2002) *A New Weave of Power, People & Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation* (Une nouvelle trame relative au pouvoir, aux populations et aux politiques : guide d'action de plaidoyer et de participation citoyenne).

À ce jour, l'application de méthodologies participatives visant spécifiquement à évaluer les droits humains ou à se documenter demeure relativement peu courante. Cela étant, les méthodologies participatives utilisées dans les méthodes actives de recherche et de planification participatives et dans les apprentissages et actions participatifs s'améliorent en permanence, car de nouveaux acteurs appliquent les méthodes existantes à des nouvelles problématiques et situations, et de nouvelles méthodes sont mises au point (vidéos, photographie, théâtre participatifs, par exemple). Différentes méthodes conviennent à différents types d'objectifs, de problématiques et de contextes. L'adaptation des méthodes participatives à la question des droits humains concerne autant les méthodes choisies que la manière d'appliquer ces méthodes et le cadre utilisé pour déterminer l'action adaptée, en fonction des savoirs générés. Ainsi, dans le cadre d'une démarche axée sur les droits, les données relatives à la sécurité alimentaire recueillies au moyen d'une méthode active de recherche et de planification participatives (calendrier saisonnier, par exemple) peuvent être utilisées par les co-chercheurs (internes et externes) pour mettre en lumière le non-respect de la sécurité alimentaire par les débiteurs d'obligations au lieu de servir uniquement à évaluer les besoins alimentaires de la population. De toute évidence, le cadre de réflexion et d'analyse des données issus des processus participatifs est essentiel à l'efficacité des méthodes visant à renforcer l'autonomie des individus pour qu'ils deviennent maîtres des changements.

MÉTHODOLOGIE PARTICIPATIVE D'ÉVALUATION DES DROITS

Le projet relatif à la méthodologie participative d'évaluation des droits a été conçu afin de mettre en pratique l'ordre du jour du Ministère du Développement international. La méthodologie participative d'évaluation des droits représente un instrument permettant d'aider les gouvernements, la société civile et d'autres acteurs sociaux à comprendre leurs droits et obligations, et à mettre en place les changements institutionnels nécessaires pour garantir la participation, l'inclusion et le respect des droits humains pour tous. Plus spécifiquement, cette méthodologie vise à garantir : (1) la reconnaissance des individus et l'évaluation de leurs droits, (2) la compréhension et l'entente entre les parties prenantes concernant les obstacles rencontrés par les populations pauvres à l'accès aux droits, (3) l'identification des actions de soutien apporté aux gouvernements et autres débiteurs d'obligations en vue de la protection, promotion et réalisation des droits humains et (4) les changements institutionnels et la création de nouveaux liens institutionnels entre les citoyens et les débiteurs d'obligations à ces fins. L'utilisation d'un ensemble de méthodologies participatives est nécessaire pour ce faire.

Source : Brocklesby & Crawford (2004) – voir résumé

La surveillance participative constitue un autre ensemble clé de processus de recueil d'informations et de connaissances en vue d'un changement social mené par les personnes concernées elles-mêmes. La surveillance participative privilégie généralement les services, budgets et politiques des gouvernements, mais peut également s'appliquer aux activités des ONG, entreprises et autres acteurs. Comme pour les processus de recherche participative, l'idée est d'impliquer les citoyens non seulement au niveau de la collecte des informations requises, mais aussi au niveau de l'identification des problématiques à traiter et des informations nécessaires pour ce faire. Grâce à ce processus, les individus sont sensibilisés aux politiques, programmes et pratiques existants, à leur champ d'application et à leur nature, ainsi qu'aux diverses questions relatives à leur mise en œuvre, leur permettant ainsi d'être plus à même d'obtenir des changements concrets. Par exemple, les citoyens peuvent prendre part à des processus participatifs de surveillance relatifs aux droits des femmes ou aux versements de sécurité sociale des autorités locales ; les enfants peuvent quant à eux prendre part à une surveillance des faits de violence à l'école. Le budget participatif consiste à demander aux résidents d'une municipalité ou d'un quartier d'établir des priorités budgétaires publiques, puis de contrôler les dépenses effectuées. De tels processus peuvent être utilisés pour rassembler des données qui pourront servir dans divers lieux pour sensibiliser la population et obliger les débiteurs d'obligations à rendre des comptes sur leurs performances. Cela peut contribuer à garantir une meilleure offre des services et la création de nouvelles politiques et de nouveaux programmes pour répondre aux besoins qui n'auraient pas été décelés sans cela, et ainsi, jouer un rôle important dans les processus participatifs d'actions de plaidoyer et de campagne.

L'adoption d'une approche de recherche participative soulève plusieurs questions pratiques et éthiques. Tout d'abord, il convient de s'interroger sur la faisabilité d'une approche de recherche participative et sur l'intérêt qu'elle présente pour une situation, un objectif et une problématique spécifiques. Ensuite, si l'approche participative est jugée adaptée, la réflexion doit porter sur la forme qu'elle doit prendre et sur le degré de participation souhaité. Enfin, il faut chercher à savoir quelles étapes du processus de recherche seront participatives et lesquelles ne le seront pas. Les échelles et typologies de la participation présentées dans la Section 1 peuvent être utilisées pour réfléchir à la forme de participation souhaitée, de manière générale et à chaque étape. Avant de sélectionner des méthodes, il est recommandé d'étudier la nature de

la relation existante entre le chercheur externe et les participants-chercheurs, car la capacité du chercheur externe à renforcer le pouvoir d'action des participants tout au long du processus de recherche importe plus que l'application technique des méthodes de recherche. Les acteurs qui souhaitent mettre en place un processus de recherche participative doivent être conscients que le fait de favoriser la participation entraîne une forte déviation par rapport aux modes de production traditionnels des connaissances et des informations. Des difficultés méthodologiques peuvent se présenter concernant la validité ou l'« objectivité » des données engendrées (souvent influencées par des facteurs politiques). Les participants-chercheurs doivent accepter de s'impliquer et d'en subir les conséquences (nécessité d'une plus grande disponibilité de leur part, sortie de l'anonymat et risque potentiel de persécution, par exemple). L'approche à adopter dans des circonstances données doit faire l'objet d'une étude sérieuse, en ayant connaissance des acteurs concernées, du contexte dans lequel ils vivent ou travaillent et des changements espérés.

Échanges dans le cadre de la recherche participative		
Connaissances	-	Action
Extraction	-	Réciprocité
Prévisibilité	-	Processus
Protection	-	Participation
Confidentialité	-	Reconnaissance

Extrait en partie du document de Brydon-Miller et Greenwood

Le tableau suivant établit une comparaison entre les formes traditionnelle, participative et collaborative de la recherche, en spécifiant les divers rôles du chercheur externe et des participants (ou communautés) à chaque étape du processus de recherche.

Étapes de la recherche	Forme traditionnelle (dirigée par le chercheur)	Forme participative (dirigée par les participants)	Forme collaborative
Identification de la problématique de recherche	Chercheur	Communauté	En commun
Élaboration de l'approche/de la méthode	Chercheur	Communauté assistée par le chercheur	En commun
Entrée en relation avec la communauté	Chercheur	Chercheur invité par la communauté	Processus de négociation
Collecte des données	Chercheur	Membres de la communauté	En commun – Répartition des tâches

Analyse des données	Chercheur	Membres de la communauté avec le concours du chercheur	En commun
Suivi	Chercheur	Enseignements/actions au sein de la communauté	Renforcement de la capacité d'action de la communauté, usage et publications externes
Fin de processus	Chercheur	Transfert des compétences	Processus négocié

RÉSUMÉS

1. Gaventa et Cornwall (2006) *Challenging the boundaries of the possible: Participation, Knowledge and Power* (Repousser les limites en matière de participation, connaissances et pouvoir) IDS Bulletin 37 (6)

Gaventa et Cornwall (2006) soulignent le rôle essentiel des connaissances dans le maintien ou la transformation des relations sociales et matérielles qui renforcent les inégalités et perpétuent l'injustice au sein de la société. Il convient de renforcer la capacité d'agir des individus marginalisés (dont les droits sont bafoués, par exemple) afin qu'ils puissent développer leurs propres savoirs. Cela suppose forcément l'implication de diverses formes de pouvoir (voir la section relative au power cube) et de savoirs (liés à la situation, à l'aspect social, pratique, empirique, etc.). Les méthodes participatives jouent un rôle actif dans la création des savoirs, mais les connaissances qui en découlent ne sont pas forcément inférieures en raison des conditions spécifiques dans lesquelles elles sont produites (position des animateurs, médiation, mauvaise représentation, etc.). Si ces problématiques ne sont pas prises en compte, on peut s'interroger sur l'apport des approches participatives. Par conséquent, la recherche-action participative doit inclure toutes les formes de connaissances qui ne sont pas habituellement envisagées et intégrer l'action et la réflexion pour que le changement soit le fruit d'une compréhension plus poussée.

2. Joanna Wheeler (2009) *Negotiating Access for Participatory Research with Armed Actors*. (Négocier l'accès à la recherche participative avec des acteurs armés) IDS Bulletin

Dans ce document, Joanna Wheeler relate deux expériences d'adoption d'approches de recherche participative dans des situations dominées par des acteurs armés (milices et trafiquants de drogue). Dans chaque cas, elle décrit les difficultés rencontrées, les négociations requises et les implications dans l'application de la recherche participative avec les dirigeants communautaires. Elle insiste notamment sur la difficulté à trouver un équilibre entre l'éthique, la sécurité et la rigueur des recherches. Elle explique également les différents types de préoccupation des divers acteurs armés, selon leur position au sein de la société, et indique la manière dont cela influe sur les compromis nécessaires dans le cadre du processus de recherche participative. Ce document et d'autres inclus dans le même bulletin sont particulièrement

pertinents pour les personnes qui s'intéressent à la recherche participative dans le cadre de situations de conflits violents.

3. Robert Chambers (2004) *Reflections and Directions: a personal note* (Réflexions et orientations : remarques personnelles). *PLA Notes, Issue 50*. p. 23-34

Dans ce document, Robert Chambers examine la méthode accélérée de recherche participative, la méthode active de recherche et de planification participatives et le concept d'apprentissage et action participatifs, en soulignant les points décisifs, les résultats et les développements. À ce titre, ce document apporte une présentation utile des méthodes participatives en matière de développement. L'auteur attire également l'attention sur les principaux enseignements (à la fois positifs et négatifs) tirés de l'utilisation et de la généralisation de ces méthodes. Au sujet des droits, il fait remarquer que des progrès ont été accomplis dans les liens établis entre les processus participatifs et les droits humains, mais que « les évaluations participatives des droits humains n'en sont qu'à leurs débuts. » Il préconise ensuite : (1) d'apporter une dimension permanente à ces évaluations, (2) de les lier aux processus de suivi et d'évaluation participatifs et (3) de faire participer des spécialistes (chercheurs, animateurs) de façon plus intensive sur le terrain. Il semble ainsi qu'Amnesty International pourrait jouer un rôle majeur en développant le domaine de l'évaluation participative des droits humains.

4. Laura Cornish et Alison Dunn (2009) *Creating knowledge for action: the case for participatory communication in research* (Des connaissances en vue d'actions : argumentaire pour la communication participative dans la recherche). *Development in Practice 19*(4-5)

Cet article porte sur les avantages de la communication participative, « une approche menée par les citoyens pour la création et l'expression des savoirs », dans le cadre de recherches effectuées en vue d'un changement social. Des éléments indiquent que la communication joue un rôle capital dans l'efficacité de la recherche et contribue à obtenir des changements à divers niveaux. Les auteurs axent leur étude sur deux formes de recherche : (1) celle qui cherche à permettre aux individus d'engendrer des changements et (2) celle qui cherche à produire des informations pouvant être utilisées pour influencer sur les processus politiques. Elles « étudient l'apport de la communication participative dans le renforcement de la société civile par la création de possibilités nouvelles pour les populations marginalisées, la remise en question des ordres du jour et la négociation des demandes » (p. 666). La communication participative repose sur les propres formes d'expression des citoyens et sur leur propre compréhension de leur culture et de leur environnement (p. 667). Il s'agit d'un « processus continu de dialogue, d'écoute, d'apprentissage et d'action entre individus » qui « accorde autant de valeur aux modes d'expression non textuels comme les films, la musique, les pièces de théâtre et les ressources multimédias qu'aux moyens de communication basés sur des textes écrits, pouvant être adaptés ou critiqués selon les besoins et contextes spécifiques ». Les auteurs proposent un historique des approches participatives de développement et de la communication, en soulignant à la fois l'origine différente de ces éléments et leur attachement commun au renforcement du pouvoir d'action des populations. La communication participative repose sur la société civile, qui peut être renforcée en établissant un lien avec un processus de recherche : « les citoyens peuvent discuter, critiquer et repenser les relations. » L'article s'intéresse ensuite aux conditions dans lesquelles il semble pertinent d'introduire des approches de communication participative dans le cadre de recherches. Dans un ensemble d'études de cas qui présente des réflexions portant à la fois sur la théorie et

sur la pratique, les points suivants sont abordés :

- Remettre en question les paradigmes de recherche traditionnels au moyen de la communication participative ;
- Étudier la théorie, les résultats et le militantisme liés à la recherche, ainsi que la contribution que peut apporter la communication participative ;
- Envisager le recours au théâtre comme mode de communication participative ;
- Envisager d'avoir recours à la vidéo participative.

La communication participative repose sur différents ensembles de valeurs et regroupe différentes formes de savoirs et d'expression, qui sont souvent dénigrées. Toutefois, ces modes de communication sont en fait particulièrement adaptés aux personnes concernées et peuvent par conséquent permettre d'obtenir plus efficacement des changements sociaux.

5. Mary Ann Brocklesby & Sheena Crawford (2004) *Operationalising the Rights Agenda: Department for International Development's Participatory Rights Assessment Methodologies (PRAMs) Project* (concrétisation de l'ordre du jour relatif aux droits : projet sur les méthodologies d'évaluation participative des droits du Ministère du Développement international).

Ce rapport expose le concept et les expériences du projet sur les méthodologies d'évaluation participative des droits du Ministère du Développement international. Ces méthodologies constituent des processus pouvant être utilisés par tout un ensemble d'acteurs de l'État et d'autres acteurs du changement social, afin de les aider à se détourner des approches de développement basées sur les besoins au profit de démarches axées sur les droits. Ainsi, ces méthodologies visent à dépasser la première et deuxième génération d'évaluations participatives de la pauvreté, qui se concentraient souvent sur les besoins et étaient de nature extractive. « En proposant un cadre analytique visant plus spécifiquement les droits, une approche reposant sur les méthodologies d'évaluation participative des droits politise l'analyse, en mettant en relief les relations de pouvoir et les processus d'exclusion et de discrimination » (p. 5). Ces méthodologies ont été expérimentées en Roumanie, en Zambie, au Malawi et au Pérou.

Plusieurs étapes se combinent pour lier les processus d'évaluation à la création d'un partenariat « afin de garantir que les évaluations des droits puissent être intégrées à un processus de réflexion et de changement institutionnels ». Les étapes incluent : « détermination de la portée, création d'un partenariat, identification d'un point d'entrée et évaluation » (p. 7). Le document propose des questions et suggestions qui orientent la réflexion à chacune de ces étapes. Diverses méthodes d'évaluation participative peuvent être utilisées à l'étape de l'évaluation, parmi les nombreuses méthodes participatives (cartographie, analyse des parties prenantes, ateliers participatifs et multipartites et discussions au sein de la communauté).

L'expérience a permis de mettre en lumière l'aspect politique et transformateur du développement fondé sur les droits, qui nécessite de porter une attention prioritaire sur le changement des individus, des groupes, des organisations, des institutions et sur leurs relations mutuelles. Pour ce faire, des méthodologies participatives d'évaluation sont appliquées systématiquement dans le cadre d'une démarche axée sur les droits fondamentaux, en collaboration avec plusieurs ONG au niveau local. Les principales problématiques

résultant de l'expérience incluent la nécessité d'un engagement à plus long terme et la nécessité de disposer des capacités, compétences et comportements requis pour appuyer des démarches participatives transformatrices et fondées sur les droits. En outre, dans certaines circonstances, le cadre universel ou international des droits n'offre pas le point d'entrée le plus adapté à une collaboration avec des partenaires locaux, même s'ils peuvent soutenir l'approche globale.

6. Gaby Ore (2008) *The Local Relevance of Human Rights* (Pertinence des droits humains au niveau local) Document de travail IOB

L'objectif spécifique de ce document est « de présenter la manière d'effectuer des recherches sur l'utilisation des droits humains au sein des communautés locales dans le contexte d'études sur le terrain ». Le document propose un cadre local des droits humains pour « l'examen de la pertinence des droits [humains] pour les individus et les communautés les plus en marge et [...] pour l'évaluation de la participation locale en matière de développement et d'élaboration de stratégies en faveur des droits humains. » Selon l'auteur, l'aspect « local » permet de contrer les effets négatifs de la mondialisation socio-économique. L'auteur considère que les droits humains sont au cœur de la stratégie locale. Cela signifie qu'il convient de travailler en collaboration avec les communautés locales qui luttent pour défendre leurs droits et surtout d'étudier les répercussions des actions communautaires sur le cadre des droits humains. La méthodologie de cette recherche repose sur l'étude des communautés locales touchées par la mondialisation (en prenant en considération les questions de représentation et d'inégalités internes/de groupes marginalisés). Si les réseaux d'acteurs sont essentiels à la concrétisation des droits humains, ils ne peuvent agir efficacement que si « les expériences en matière de droits humains des communautés définissent l'ordre du jour de l'ensemble du réseau » (De Feyeter 2007, p. 83, IOB 2008). Toutefois, les ONG œuvrant en faveur des droits humains risquent de ne pas inclure les responsables des processus décisionnels clés. Par conséquent, il est nécessaire d'évaluer la dynamique de pouvoir qui existe entre les acteurs du réseau, la mesure dans laquelle les revendications des droits humains reflètent les priorités actuelles des victimes d'exclusion, l'impact des normes et du discours relatifs aux droits humains sur la communauté et le renforcement des capacités requis.

La participation joue un rôle clé dans le processus de recherche, contribuant à une meilleure qualité de données et à une prise de conscience et capacité d'action plus grandes des personnes concernées. Ce cadre adopte les objectifs des formes participatives de recherche et prévoit la collaboration des chercheurs et des personnes touchées, mais n'inclut pas une capacité de développement.

Pour mesurer le renforcement de la capacité d'action et la sensibilisation aux droits, l'auteur distingue deux concepts : « renforcement de l'accès aux droits » et « sensibilisation aux droits ». Le renforcement de l'accès aux droits suppose une compréhension des droits et une utilisation de ces droits pour parvenir à des changements au sein de la communauté, tandis que la sensibilisation aux droits mesure la prise de conscience et l'intégration du cadre des droits par les populations. Cette sensibilisation est plus difficile à évaluer que le renforcement de l'accès aux droits. En définitive, les deux composants doivent être abordés ensemble, ce qui suppose de s'interroger sur l'équité et l'égalité, sur les questions de représentation, sur la prise de décision, sur le renforcement des compétences et sur la reconnaissance et la légitimité des responsables locaux parmi les partenaires du réseau. Par ailleurs, il est nécessaire d'évaluer la sphère politique dans laquelle les efforts en faveur des droits humains sont mis en œuvre. Dans des conditions

défavorables, il peut être risqué de poser certaines questions. Par conséquent, une évaluation en bonne et due forme est nécessaire pour déterminer la façon de procéder.

L'auteur élabore ensuite la méthodologie, en se basant sur des études de cas portant sur des données quantitatives et qualitatives, la « systématisation des expériences » reposant sur des principes de recherche participative et l'évaluation de l'impact participatif. Elle insiste ensuite sur divers thèmes clés appartenant au processus de recherche : interdisciplinarité (équilibre entre différentes forces, faiblesses et perspectives, et nécessité de faire appel à des médiateurs et traducteurs pour garantir la transmission des informations des diverses disciplines) ; utilisation de méthodes quantitatives et qualitatives ; composition de l'équipe de recherche (niveau local et international, par exemple, nécessité d'impliquer les personnes au niveau local dès les premiers stades de la recherche). Cinq stades du processus de recherche sont définis : (1) de la transgression à la revendication des droits humains, (2) de la revendication à l'action en faveur des droits humains, (3) l'adaptation des stratégies en fonction des réponses institutionnelles et des solutions souhaitées, (4) l'évaluation des répercussions locales et mondiales de la réponse institutionnelle et (5) le processus de transmission.

7. Schnell, Anna & Erika Coetzee (2007) *Monitoring government policies: A toolkit for civil society organisations in Africa*. (La surveillance des politiques gouvernementales – une boîte à outils pour les organisations de la société civile en Afrique) CAFOD, Christian Aid & Trócaire. Londres

Cette boîte à outils constitue un guide pratique visant à faciliter l'engagement des citoyens dans la surveillance des politiques gouvernementales. Chaque chapitre présente une nouvelle étape de cette activité, y compris l'identification des problématiques, l'analyse des politiques, l'évaluation des parties prenantes, l'établissement de buts et des objectifs, l'élaboration des priorités et indicateurs de la surveillance, l'analyse et le contrôle du budget, et le recueil et l'utilisation des données en faveur du changement. La boîte à outils propose plus de 25 outils pouvant être utilisés à différents stades afin de surveiller les politiques de façon participative, en collaboration avec les citoyens et autres parties intéressées. Les difficultés et les conditions requises sont identifiées afin de garantir un processus de surveillance véritablement participatif. À la fin de chaque section, la boîte à outils propose un ensemble d'activités et de recommandations pour les animateurs qui dirigent les discussions en groupe dans le cadre de l'instauration d'un processus de surveillance participative des politiques.

TROISIÈME PARTIE : MÉTHODES PARTICIPATIVES DE PLAIDOYER ET DE CAMPAGNE

Dans la partie précédente, la recherche participative a été présentée comme un processus pédagogique servant à l'apprentissage de la réalité sociale et politique et à l'identification des moyens de réalisation des droits humains (DH) et des changements désirés. La recherche participative comporte une forte composante « action ». Elle se confond presque avec les méthodes participatives de plaidoyer/campagne d'une part et d'apprentissage/éducation d'autre part. Le tout constitue un processus unique, continu et multidimensionnel d'apprentissage et d'action pour le changement social.

Plaidoyer et travail de campagne peuvent revêtir plusieurs formes. VeneKlasen et Miller en ont étudié un certain nombre : plaidoyer d'intérêt public, plaidoyer politique, plaidoyer de justice sociale, plaidoyer centré sur les personnes, plaidoyer participatif et plaidoyer féministe. Chacune de ces formes de plaidoyer implique une méthode et un angle d'approche différents, convient pour différents types de problématiques, de contextes et d'objectifs, et peut être mise en œuvre de manière plus ou moins participative. Les principaux types de changement que le plaidoyer et le travail de campagne peuvent avoir pour but de provoquer sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Résultats souhaités	Les moyens d'y parvenir
Changement de politique et de pratique institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politiques nouvelles ou réformées ▪ Mise en œuvre renforcée ou améliorée de la politique ▪ Résistance aux tentatives des opposants de réformer et/ou de mettre un terme aux politiques ou pratiques ; rejet de ces tentatives
Capacité renforcée de la société civile à rendre les institutions comptables de leurs actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Force de plaidoyer accrue de la part des organisations de la société civile ▪ Meilleures coordination et collaboration entre les organisations de la société civile directement affectées et les autres forces progressistes ▪ Engagement et influence sur les processus politiques et décisionnels accrus
Espace démocratique plus large	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Légitimité des organisations de la société civile renforcée et plus grande acceptation et reconnaissance par les décideurs politiques ▪ Création/développement de mécanismes de facilitation de l'engagement des citoyens dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement et influence de la société civile sur la prise de décisions accrues
Changement des comportements individuels/de groupe	<ul style="list-style-type: none"> ▪

Adapté de NCVO, Coe & Mayne, 2008, p.31

La distinction entre « plaidoyer public » et « plaidoyer centré sur les personnes » opérée par John Samuel (2007) est particulièrement utile. Si les deux méthodes ont toutes deux clairement pour vocation de favoriser le changement, la première vise essentiellement à influencer l'élaboration des politiques publiques ou de la législation de sorte que celles-ci servent mieux les pauvres et les exclus, tandis que l'objectif de la deuxième est avant tout le changement social, dont le changement de politique n'est qu'une composante – bien que significative – parmi d'autres. Dans les deux cas, la « recherche » joue un rôle critique en matière d'identification des problématiques, de collecte de preuves, de formulation de stratégies, de communication de messages et d'influence des autres acteurs. Les deux méthodes peuvent s'appuyer sur des formes participatives de recherche bien que cette caractéristique soit davantage celle du plaidoyer centré sur les personnes. Le plaidoyer public est en effet souvent dirigé par des experts et largement sous-tendu par des formes non participatives de recherche dont la fonction est de collecter des arguments convaincants qui seront utilisés de manière stratégique et descendante, afin d'influer sur les processus politiques et décisionnels.

Ce type de plaidoyer peut s'avérer efficace, dans le domaine du développement ou dans d'autres domaines du changement social, pour le traitement de problématiques au cas par cas ; son efficacité peut toutefois s'avérer limitée dans le cadre de processus plus larges d'autonomisation de personnes ou de groupes et de changement social. Il n'est pas forcément à même d'améliorer, sur le long terme, la capacité des populations marginalisées à revendiquer leurs droits et à les faire passer dans la réalité. Autre aspect fondamental : si le changement de politique est en soi important, le but ultime est la mise en œuvre de la réforme obtenue ; or, des facteurs socioculturels et politiques continuent de rendre ce but généralement difficile à atteindre. Sans changement des perceptions, des identités et des relations de pouvoir au sein de la société, la contribution des plaidoyers à un changement positif durable demeure donc sérieusement limitée. Il convient par ailleurs de noter que, aux yeux du public comme des acteurs gouvernementaux et intergouvernementaux, la légitimité d'une campagne réside souvent dans le caractère massif de sa base sociale. L'obtention d'un tel soutien dépend en dernier lieu de la qualité de la relation entretenue avec ceux dont la campagne est censée servir les intérêts et de la mesure dans laquelle la campagne reflète effectivement leurs priorités et leurs inquiétudes.

En mettant les personnes au centre de la méthode de plaidoyer, de campagne et d'éducation, celle-ci sera centrée exclusivement sur les personnes, leurs problèmes, leurs priorités, leur voix, leurs actions et leurs droits. Par conséquent, dans l'idéal, chaque « moment » d'un processus de plaidoyer participatif – de l'identification des problèmes à l'évaluation des processus et des progrès accomplis en passant par la définition des priorités, la recherche, la désignation des parties prenantes, l'adoption des stratégies de

plaidoyer et la communication pour le changement social – doit impliquer les personnes. Ce schéma des « moments » peut s'avérer utile pour la réflexion quant aux stades auxquels la participation peut être étendue ou approfondie. Comme dans la recherche participative, des décisions peuvent être prises concernant les moments du processus de plaidoyer qui doivent être rendus participatifs et le type de participation rechercher, et ce au cas par cas (en fonction par exemple des différentes échelles et typologies de participation). Ces choix doivent être effectués en tenant soigneusement compte de la nature du travail, du contexte et des implications spécifiques – à court comme à long terme – de l'adoption d'une méthode participative quant à la relation avec les participants.

MÉTHODE PARTICIPATIVE : ÉLABORATION DU SCHÉMA POLITIQUE

Cet exercice consiste dans l'élaboration collective du schéma de mise en œuvre de la méthode participative par l'identification des acteurs (institutions, individus) – dont la mobilisation est envisagée à chacune des différentes étapes du processus d'élaboration des politiques (telles que : choix des politiques à examiner ; formulation et promulgation ; mise en œuvre et évaluation) –, ainsi que des intérêts et des positions à défendre. Une attention particulière devra être accordée à la détermination des différences entre positions officielles, positions informelles et points de vue des différents acteurs identifiés. Un recensement des relations de pouvoir peut également être fait afin de comprendre les dynamiques favorables (ou non) aux différents acteurs et aux intérêts qu'ils représentent. Une fois cette étape accomplie, des objectifs clairs peuvent être fixés pour le travail avec ou sur chacun des groupes intéressés, sur la base des informations des exercices de recensement, en vue d'une action éclairée pour des changements concrets.

La capacité à appréhender les formes populaires de communication englobant divers moyens d'apprentissage et diverses formes d'expression (tels que musique, chant, danse, théâtre, poésie, etc.) permet de se familiariser avec les méthodes participatives étudiées dans la partie précédente, mais elle est également de nature à enrichir le plaidoyer et le travail de campagne participatifs. Si 'on fait en sorte que les personnes concernées par une campagne en deviennent les principaux acteurs, elles participent à des processus particulièrement propices à leur autonomisation, car elles apprennent ainsi à évaluer elles-mêmes les difficultés auxquelles elles sont confrontées et à définir les moyens de transformer collectivement leur situation. Les espaces de changement et d'engagement propres au plaidoyer participatif permettent en outre d'aller au-delà de l'univers où l'élaboration des politiques se fait derrière des portes closes ou celui des moyens de communication centralisés qui caractérise les médias. Ils sont ouverts aux forums publics, aux populations et aux collectivités locales ainsi qu'aux espaces informels voire intimes — c'est-à-dire à tous ceux qui interagissent (détenteurs de droits et acteurs soumis à des obligations).

On ne peut partir de l'idée que ces personnes possèdent, d'emblée, les facultés et les connaissances requises pour mener un processus de plaidoyer ou de campagne. Il s'agira donc de faciliter le processus d'une manière qui soit susceptible, dans toute la mesure du possible, de les aider à acquérir ces capacités tout au long du processus. Par conséquent, une campagne participative doit être envisagée comme un processus à long terme visant à permettre aux personnes concernées de progressivement développer les moyens individuels et collectifs qui leur permettront de revendiquer leurs droits et d'obtenir leur réalisation.

Cela peut consister à associer plaidoyer participatif et processus pédagogique ou d'apprentissage, sous forme par exemple de recherche participative voire d'éducation aux droits humains. Il importe de délimiter la portée de l'action et de déterminer non seulement quel degré et quelle forme de participation sont envisageables et appropriés pour une problématique, un contexte ou un ensemble de partenaires donnés, mais également le type de soutien et de processus de renforcement des capacités dont ont besoin les partenaires pendant tout le processus de plaidoyer et de campagne.

PROCESSUS PARTICIPATIF : AUDITS SOCIAUX/ AUDIENCES PUBLIQUES

Les audits sociaux, apparus dans les années 1950, ont connu une popularité croissante au cours des dernières années en tant que moyen, pour les citoyens, d'amener les gouvernements à rendre compte de leurs actions. Un audit social consiste généralement, pour des employés du gouvernement, à divulguer au public, pour toutes les activités dont ils ont la charge, des informations relatives aux budgets et aux dépenses des autorités. En exigeant la transparence, les citoyens peuvent mieux se rendre compte de la qualité de l'action de leur gouvernement. Ils sont en mesure de déceler les cas de corruption et d'emploi inadéquat ou de détournement de fonds et, éventuellement, de faire en sorte que les fonctionnaires responsables soient traduits en justice .

Source: <http://www.fao.org/docrep/006/ad346e/ad346e09.htm>

PROCESSUS PARTICIPATIF : JURYS DE CITOYENS/ TRIBUNAUX DES PEUPLES

Les jurys de citoyens peuvent être utilisés comme un moyen d'attirer l'attention du public sur des questions de droits humains ou le non-respect des politiques annoncées. Militants, avocats, universitaires et représentants des victimes se retrouvent pour participer à des actions d'envergure, comme pour un véritable procès. Les victimes de diverses formes d'injustice sont invitées à faire entendre leur voix et à rendre compte de leurs expériences, généralement devant un juge ou un magistrat sensibilisé à leur cause et à qui devront être présentées les preuves nécessaires. Une couverture médiatique de l'événement est assurée afin d'encourager la remise en cause des discours politiques habituels, de la réglementation ou des pratiques en vigueur. Le processus, dont le but est d'associer preuves et analyse critique, culmine dans la formulation d'une série de recommandations en matière de modification des politiques gouvernementales ou d'alternatives à celles-ci. Des expériences notables de tribunaux du peuple ont été conduites en Inde autour de questions de déplacements de peuples indigènes en raison de projet miniers (au Kashipur en 2006 par exemple et, en 2010, dans le cadre de l'opération « Green Hunt »).

Étant donné l'échelle des changements généralement recherchés – que ce soit sur le plan pratique ou politique –, le travail de campagne implique de bâtir des coalitions et des alliances. La collaboration avec d'autres acteurs du changement social, à différents niveaux – du local à l'international –, est en effet généralement considérée comme essentielle pour la réussite d'une campagne de plaidoyer. Elle renforce l'action locale en permettant à différents groupes d'acteurs confrontés à des problèmes similaires ou engagés dans un travail sur ces problèmes de définir des axes communs, de partager les ressources et le savoir, et de se mobiliser collectivement sur une zone géographique plus étendue. Dans certains cas, le soutien apporté aux partenaires (pour la formation de leurs propres coalitions et associations et le développement des facultés de leadership requises au sein de ces organisations populaires) constituera un

facteur essentiel de mise en place d'une large base pour le mouvement et de durabilité du processus de changement. Il est absolument essentiel de faire en sorte que ces organisations populaires soient capables de s'organiser efficacement en réseau avec des organisations et associations locales similaires et qu'elles bénéficient, à cet effet, d'un soutien au renforcement de leurs capacités. Ce sont deux aspects fondamentaux des processus d'extension et de renforcement des luttes pour les droits et la justice sociale. Le travail avec tout un ensemble d'acteurs peut cependant présenter un certain nombre de difficultés, en raison notamment des différences culturelles, souvent amplifiées par un travail de campagne exécuté sous pression. La première étape consistera à analyser les institutions et relations de pouvoir existantes. Il s'agit de déterminer avec quels partenaires il est le plus pertinent de travailler dans le cadre d'un processus de campagne. Au-delà, certaines difficultés peuvent être surmontées en établissant collectivement des règles fondamentales claires de travail en commun, en veillant à la compréhension commune des enjeux et des changements recherchés, et en se tenant prêt à faire des compromis dans l'intérêt de ce travail de collaboration. Le rôle de l'organisation leader dans un processus de campagne peut également varier selon la période, le contexte et la nature de l'action des organisations partenaires. Il est particulièrement important de veiller à ce que les intérêts des personnes au centre de la campagne ne soient pas mis de côté sous l'effet des dynamiques et des tensions susceptibles d'émerger entre les membres les plus puissants des coalitions de campagne. Il est donc essentiel de trouver des moyens efficaces pour leur participation et de leur permettre de faire entendre leur voix. Le renforcement des capacités des partenaires – pour ce qui est en particulier de suivre une approche fondée sur les droits humains véritablement participative – doit faire partie intégrante du processus de campagne. À l'instar de tous les autres programmes, l'apprentissage par l'expérience passe impérativement par le suivi et l'évaluation participatives du processus, gage de transparence vis-à-vis des partenaires, car permettant de produire des preuves de la pertinence de l'action, d'en assurer la légitimité et d'obtenir des soutiens supplémentaires.

Le tableau ci-dessous peut être utile pour apprécier la réussite d'une campagne de plaidoyer participative pour le changement politique. Pour chaque cellule, des indicateurs pourront être définis en fonction du contexte.

Niveau	Changement de politique	Environnement plus large
National	Réformes spécifiques du cadre légal ou politique	Nouvelles modalités de prise de décisions et de participation
Intermédiaire	Meilleure mise en œuvre de programme	Responsabilisation et capacité du gouvernement accrues
Local	Amélioration tangible de la qualité de vie	Sens de la citoyenneté et capacités de revendication des droits

Source : Gaventa & McGee (2010)

RÉSUMÉS

1. VeneKlasen et Miller (2002), « A New Weave of Power, People & Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation »

Il s'agit d'un guide « destiné aux personnes et aux organisations aux prises avec des problèmes de pouvoir, de politique et d'exclusion. Sa portée dépasse celle des manuels de plaidoyer de première génération en proposant une analyse plus approfondie des questions de citoyenneté, de création de base militante, de changement social, de genre et de responsabilisation » (p. 1). Le guide est divisé en trois parties. La première partie, intitulée « Comprendre la politique », a trait à la dimension conceptuelle de la politique et du plaidoyer, de la démocratie et de la citoyenneté, du pouvoir, de l'autonomisation et des stratégies qui s'y rapportent. La deuxième partie, « Planifier les actions de plaidoyer », présente les outils, les processus et les politiques préconisées pour promouvoir la citoyenneté et encourager l'action, soit un guide pratique pour chacune des étapes de la planification d'une campagne de plaidoyer participative. Enfin, les aspects pratiques du plaidoyer sont exposés dans la troisième partie, intitulée « L'action de plaidoyer », qui met plus particulièrement l'accent sur la dimension politique et les moyens d'influer sur les processus d'élaboration des politiques. C'est probablement le guide le plus complet sur les activités participatives ; il associe réflexion théorique sur les principaux concepts, exercices pratiques, kits d'outils et activités, études de cas d'un grand nombre de pays, analyse et éclairage d'acteurs de terrain possédant une très large expérience des activités de plaidoyer dans le domaine des droits humains et du travail de campagne pour le changement social.

2. Action Aid, Institute for Development Studies and Just Associates (2002), « Making Change Happen: Advocacy and Citizen Participation »

Ce court document a été élaboré à la suite d'un atelier organisé avec des militants de différents pays sur leurs expériences respectives des activités de plaidoyer. Il s'articule autour de quatre grands thèmes : (1) engagement dans des processus de plaidoyer ; (2) luttes thématiques et thèmes de revendication ; (3) processus de plaidoyer et questions d'identité, de représentation et de légitimité ; (4) méthodes d'évaluation de la réussite en matière de plaidoyer. Il y est plus particulièrement question des principaux facteurs de sélection et d'identification des opportunités et des approches adéquates des activités de plaidoyer. Les dynamiques de l'engagement dans des processus de plaidoyer et les divers types de changements qu'elles peuvent avoir pour but d'apporter sont analysés. L'accent est mis sur l'importance d'une vision intégrant le changement non seulement politique mais également social et de l'ancrage de l'action pour le changement dans des luttes de longue haleine pour la justice sociale. Les principaux aspects opérationnels sont ensuite analysés sous l'angle de leur impact possible sur les actions de plaidoyer, selon le type de relations et de méthode adoptées. Les utilisateurs du manuel sont mis en garde contre le danger d'une prise en compte insuffisante des questions de légitimité et de représentation pour la réussite du processus de plaidoyer. L'importance du suivi, de l'évaluation, des enseignements de tout processus mené dans l'optique d'un changement social et des efforts visant l'autonomisation des acteurs du changement par le renforcement de leurs capacités est soulignée dans la conclusion. Cet objectif peut être atteint en étant particulièrement attentif aux changements les relations de pouvoir.

3. Cindy Clarke, Beth Harrison, Valerie Miller, Jethro Pettit et Lisa VeneKlasen (2002), « Overview – Making Change Happen: advocacy and citizen Participation. » PLA Notes, N° 43, pp. 4-8

Cet article est un synopsis du n° 43 de PLA Notes, sorti en même temps que l'ouvrage « A New Weave » de VeneKlasen et Miller (voir ci-dessus). Après une introduction de la problématique – sous l'angle du concept de plaidoyer et de ses différentes définitions et interprétations –, les auteurs analysent l'évolution de processus de plaidoyer dans différentes régions du monde. Il s'agit d'exemples des différents types de campagnes participatives

conduites à ce jour, dont les enseignements sont analysés et traduits en recommandations pour la conduite de ce type de campagnes à l'avenir. Les auteurs soulignent que « pour des résultats durables, les actions visant à influencer sur les politiques doivent être plus étroitement reliées aux mouvements d'acteurs de changement social grâce auxquels les citoyens peuvent être sensibilisés et initiés aux droits humains et se forger une vision du changement social à long terme » (p. 7). La maîtrise des relations de pouvoir et le renforcement des capacités – en vue de leur évaluation et de la définition d'un engagement stratégique – figurent parmi les autres points importants abordés. Il est précisé en page 7 également que « l'action en faveur des droits humains passe par le plaidoyer direct des populations marginalisées et par la protection de leur droit de participer, de contester et de s'organiser ». L'article préconise également une conception active de la citoyenneté, dépeignant les individus comme « faiseurs et façonneurs » de droits, soulignant le danger de « définitions de la citoyenneté » imposées. Autre point important soulevé : la nécessité d'assurer la responsabilisation des États et de repenser la sécurité mondiale : « la vision de la sécurité mondiale doit être motivée par la nécessité de promouvoir l'égalité et la justice dans le monde ainsi que l'engagement libre et actif de toute personne dans les décisions qui affectent son existence ». Les grandes pistes préconisées sont les suivantes : définir des principes clairs pour l'engagement dans les processus politiques ; relier les actions de changement politique aux stratégies de transformation sociale et économique ; renforcer les capacités d'engagement des citoyens dans l'action de plaidoyer ; définir des modalités plus larges de détermination des facteurs de réussite et d'évaluation de la réussite ; accorder l'attention nécessaire aux questions de représentation, de légitimité et d'identité.

4. John Samuel (2002) *What is people-centred advocacy?* PLA Notes, 43 pp.9-12

Dans cette note, l'auteur évoque la nécessité de percevoir le plaidoyer non pas simplement comme un « processus systémique visant à peser sur les politiques publiques » (ce qui est nécessaire mais pas suffisant) mais également comme une « méthode davantage tournée vers les personnes et axée sur la transformation sociale ». Il préconise une approche centrée sur les « personnes » plutôt que sur les « citoyens », la première notion transcendant selon lui la relation de citoyen-ne à État en considérant que l'essentiel réside dans le fait d'amener l'État à rendre compte de ses politiques au regard de celles définies par les personnes. Les droits sont l'autre pendant de cette approche : « le plaidoyer centré sur les personnes implique une approche du changement et de la transformation sociale fondée sur les droits » (p. 9). Cette forme de plaidoyer semble convenir à un certain nombre de perspectives politiques spécifiques, à savoir notamment : « autonomisation des exclus de sorte qu'ils soient capables de formuler leurs propres revendications » ; « travail visant la mise en cause et le changement de relations injustes et inégales [...] à tous les niveaux de la société » ; et « dépassement de l'approche du changement social et des politiques centrés sur l'État pour une approche façonnée et animée par les personnes ». Cela ne peut fonctionner que sur la base de principes de participation, de communication et de légitimité. John Samuel distingue quatre catégories d'acteurs du plaidoyer centré sur les personnes, à savoir : les personnes ; les décideurs ; les réseaux et alliances ; le public. L'optimisation du potentiel de changement du plaidoyer centré sur les personnes passe par un travail dynamique avec l'ensemble de ces catégories d'acteurs. Le « mirage politique » – un changement de politique sans changement de l'existence des personnes – doit absolument être évité.

5. Jethro Pettit et Sammy Musyoki (2004), « Rights, Advocacy and Participation – what's working? » PLA Notes, n° 50, pp. 97-106

Cette note truffée de tableaux pratiques et d'études de cas examine le lien entre méthodes participatives et méthodes fondées sur les droits, et ce plus particulièrement sous l'angle de la citoyenneté et du plaidoyer. Les auteurs font le point des réalisations que les méthodes participatives ont permises à ce jour, en insistant sur l'importance de la prise en compte des questions de pouvoir, notant le lien étroit qui unit celui-ci aux droits et à la citoyenneté.

« Si les méthodes fondées sur les droits officielles peuvent manquer des occasions importantes d'entendre les vraies

revendications, les méthodes participatives peuvent passer à côté de certaines dimensions universelles des droits. Des leçons doivent être tirées d'exemples dans lesquels des méthodes participatives ont été utilisées pour la réalisation de droits, sans négliger la dimension du pouvoir. Certaines actions reposent sur des concepts et un langage de droits humains, mais toutes – dont celles antérieures à l'avènement officiel de l'« approche fondée sur les droits » – n'utilisent pas forcément ce langage [...] De manière similaire, les résultats sont mitigés pour les approches traditionnelles de plaidoyer et de participation des citoyens. Ces approches se sont traduites par l'émergence de nouveaux espaces d'engagement des citoyens dans les processus politiques et de gouvernance, mais avec le risque d'un effet limitatif de tels espaces et processus, à savoir, du fait des relations de pouvoir et des logiques d'exclusion à l'œuvre, de participation et de changements limités, y compris en cas de prétendue dynamique participative (encadré 2) » (p.99).

Les auteurs préconisent une meilleure prise en compte des questions de pouvoir, d'exclusion et de changement social par le recours à des outils appropriés, pour une réflexion critique plus approfondie de ces questions. Ils insistent par ailleurs sur la nécessité de ne pas perdre de vue les objectifs de changement sur le long terme, tout en s'enthousiasmant pour les méthodes participatives :

« Les méthodes d'évaluation participatives inspirées des concepts traditionnels d'Évaluation rurale participative (ERP) et d'Apprentissage-action participatifs (AAP) sont efficaces pour l'évaluation et la planification des besoins ainsi que pour la reconnaissance du savoir local et indigène, mais elles ne sont pas toujours applicables à toute la gamme des activités des processus de plaidoyer et de défense des droits. Les méthodes et les stratégies dérivées des divers modes traditionnels d'intervention peuvent être utiles aux différents stades d'un processus de changement social et politique. Outre l'ERP et l'AAP (VeneKlasen et al, 2004), les enseignements tirés et les tactiques élaborées à partir des modes d'organisation traditionnels locaux, de la Recherche-action participative (RAP), de l'éducation populaire, non formelle ou pour les adultes, de l'éducation aux droits humains, des actions de défense des droits des femmes et de la communication populaire se sont avérés particulièrement profitables. Le travail de défense des droits humains et de plaidoyer, de type descendant, revêt généralement un caractère excessivement professionnel. Il gagnerait à puiser dans les méthodes locales axées sur la réflexion et les processus dont le but est d'identifier les priorités, les connaissances et les leaders locaux et de définir, sur cette base, un mode d'action.

Les points suivants sont abordés dans le reste de l'article : amélioration des connaissances et sensibilisation ; travail avec de multiples acteurs ; obligations des États, en matière de reddition de comptes notamment. Les principaux enjeux relevés pour l'avenir concernent les utilisations actives non tournées vers la réflexion des méthodes participatives ; les questions de prévalence de la dimension professionnelle et de légitimité ; le renforcement des organisations populaires et du leadership local ; le dépassement du niveau local et du secteur public (et l'implication des entreprises) ; les efforts visant à éviter toute dépendance vis-à-vis des donateurs et la poursuite de projets obsolètes ; la prise en compte adéquate de la question critique et pourtant négligée de l'apprentissage et du changement individuels sous-tendant les processus de changement organisationnel et social.

6. John Samuel (2007), « Public advocacy and people-centred advocacy: mobilising for social change. Development in Practice, 17(4-5)

La théorie et la pratique du plaidoyer sont examinées dans cette publication, dont l'auteur met en garde contre les risques de la tendance à « suivre le mouvement », notant qu'au final, la réussite de tout plaidoyer pour le changement social sur le long terme dépend de son ancrage dans des mouvements eux-mêmes soutenus par une base sociale massive et de son adéquation avec les aspirations de cette même base. John Samuel relève trois grands types de plaidoyer : politique, technique et managérial, chacun mettant en œuvre différentes pratiques, pour différents résultats. Il affirme que le contexte, la culture des acteurs du plaidoyer et les facteurs historiques et

institutionnels déterminent à la fois la méthode à mettre en œuvre et le type de changements à en attendre. Il distingue ensuite les formes « publiques » des formes « centrées sur les personnes » du plaidoyer, le changement de politiques en faveur des pauvres et des exclus étant constitutif de la première catégorie, la deuxième catégorie consistant davantage dans une transformation sociale et dans l'autonomisation directe, y compris à travers le changement des politiques publiques.

John Samuel met l'accent sur le rôle critique du plaidoyer public dans l'autonomisation des exclus, dont il affirme qu'il consiste à « résister à des relations de pouvoir inégaux (propres au système patriarcal par exemple), à tous les niveaux » ; à « impliquer les organes de gouvernance dans l'autonomisation des exclus » ; à « créer et utiliser des "espaces" au sein du système, dans le but de le réformer » ; à « utiliser les connaissances, les aptitudes et les opportunités de manière stratégique dans le but de peser sur les politiques publiques » ; et à « jeter des ponts entre macro-militantisme et projets micropolitiques ». Il identifie six sources de pouvoir sur lesquelles s'appuyer pour parvenir à une modification des relations sociétales de pouvoir à savoir : les citoyens ; l'information et le savoir ; les garanties constitutionnelles ; l'expérience des populations de la base et les liens entre elles ; les réseaux, les alliances et la solidarité ; les convictions morales, notant que « le plaidoyer ne dépend pas uniquement de l'accès à l'information mais également de la capacité à la transformer en savoir en l'interprétant au regard de valeurs spécifiques » (p. 617). À partir d'étude de cas indiens, John Samuel examine les questions de plaidoyer public, notant que mobilisation et soutien massif, qui confèrent au travail de pression toute sa légitimité, sont essentiels pour la réussite de l'action de plaidoyer public.

La mission du plaidoyer centré sur les personnes, beaucoup plus large, est de réformer directement la société, par la communication en faveur du changement social par exemple. Toutefois, la communication interpersonnelle, de nos jours, est moins déterminante dans le façonnage des perceptions et des comportements que celle des médias, qui a tendance non pas tant à modifier les comportements en profondeur qu'à susciter des changements d'attitudes passagers, et dont les messages sont souvent confus (la position de l'Organisation mondiale de la santé [OMS] sur le VIH/sida est par exemple différente de celle de l'Organisation des Nations unies [ONU]). John Samuel met ensuite l'accent sur l'importance d'une communication interactive ou véhiculée via les rapports sociaux, dont les personnes constituent le vecteur et déterminent le message, ce que permet un processus interactif sous-tendu par des problématiques en prise avec la réalité. L'auteur préconise ensuite de mettre de côté les formes de communication basées sur la maîtrise de la technologie ou de la gestion, arguant qu'elle doit avant tout émaner des populations de la base : le message doit être clair et transmis par cette même base populaire. « Le véritable danger du plaidoyer professionnel est que les vrais problèmes se perdent dans le labyrinthe des stratégies, des tactiques et des compétences » (p.620).

7. Dave Dalton (2007), « Building National Campaigns – Activists, Alliances, and How Change Happens. » Oxfam.

Dave Dalton analyse l'expérience de la campagne d'Oxfam en faveur des droits du travail menée avec des partenaires en Colombie, au Maroc, au Nicaragua, au Sri Lanka et aux États-Unis. À travers différentes études de cas, il rend compte des principaux aspects du processus national des campagnes, à savoir : (1) construction d'alliance ; (2) élaboration de stratégie ; (3) prise en compte des questions d'égalité des sexes ; (4) utilisation des médias ; et (5) élaboration des politiques. Une analyse est effectuée et des recommandations formulées pour chacun de ces aspects. Les principaux points développés sont les suivants : sélection stratégique des alliés dans le souci de rassembler des forces complémentaires et de tirer le meilleur parti des relations historiques entre partenaires ; recherche conjointe avec les partenaires en vue de parvenir à une perception commune des problématiques ; définition de règles claires de travail en commun de nature à garantir respect mutuel et aptitude au compromis ; élaboration d'une vision claire, compréhension du contexte et recensement des ressources disponibles préalablement à la campagne ; élaboration de stratégies pour le renforcement des capacités des personnes sur la base de résultats réalisables ; prise en compte de la préparation et du suivi après la campagne ; prise en compte sérieuse des questions de genre en reconnaissant que

les autres partenaires peuvent ne pas y être sensibles et que des stratégies spécifiques de promotion de l'égalité des sexes peuvent être requises ; nécessité d'une analyse complète du pouvoir des médias, d'un message clair et d'une identification claire du public cible ; au-delà de l'identification des problèmes, des alternatives et de axes de travail doivent être définis ; communication de qualité.

L'auteur formule les principales conclusions suivantes : « Le travail de campagne constitue un processus à long terme ; l'innovation, l'imagination, la flexibilité, la patience et la persistance sont toutes des qualités essentielles ; les alliances sont nécessaires et efficaces, même si elles peuvent nécessiter un important travail ; une stratégie claire favorisera une campagne efficace ; les alliances doivent utiliser tous les moyens possibles pour leur communication envers l'ensemble des publics concernés ; il est aussi important de changer les idées et les croyances que les politiques et les pratiques ; toute campagne, même si son but n'est pas explicitement de promouvoir les droits des femmes, devra reposer sur une analyse rigoureuse des questions de genre, qui devra précéder toute recherche et toute définition de stratégies ».

8. Gaventa, John and McGee, Rosemary Eds (2010), « Citizen Action and National Policy Reform: Making Change Happen. » Zed Books

Cet ouvrage contient une série d'études de cas abondamment documentées décrivant une variété d'actions nationales de changement de politique réussies menées par des citoyens et leurs organisations dans toute une série de pays. Forts des conclusions d'une recherche approfondie sur ces processus de changements, reliant ces conclusions à la littérature déjà bien fournie des mouvements sociaux, les auteurs de cette étude formulent une série de sept propositions pour une montée en puissance des actions des citoyens dans la perspective de peser sur les politiques nationales. Ces propositions sont (pp. 34-35):

- **Proposition 1** : les opportunités politiques apparaissent et disparaissent en conséquence de processus historiques, dynamiques et itératifs. Si les opportunités politiques créent des possibilités d'action collective pour un changement de politique, elles peuvent elles-mêmes avoir été créées par une mobilisation préalable.
- **Proposition 2** : l'engagement de la société civile dans les processus politiques n'est pas suffisant en soi pour provoquer des changements. La compétition pour l'acquisition du pouvoir politique formel constitue également un aspect essentiel. Elle a pour effet de provoquer une nouvelle dynamique de réforme et de permettre à des alliés essentiels d'accéder à des positions d'influence, souvent en synergie avec l'action collective de la base.
- **Proposition 3** : si les alliés internationaux, les conventions internationales et les normes comportementales des États sont susceptibles de renforcer les ouvertures au niveau national pour d'éventuelles réformes, ils peuvent également se heurter à une farouche opposition nationale. La réussite des campagnes de réforme dépend de l'habileté avec laquelle les pressions internationales sont conjuguées, sur fond de contextes locaux et nationaux de différente nature et en constante évolution.
- **Proposition 4** : la réussite des changements de politique passe non seulement par un plaidoyer professionnel mais également par des structures de mobilisation complexes et hautement développées capables d'assurer le lien entre réformateurs nationaux, organisations locales et religieuses, médias et experts. Ces structures sont bâties au fil du temps, profondément ancrées dans les sociétés où elles sont repérées, et liées au parcours personnels de ceux qui les dirigent.
- **Proposition 5** : les alliances entre acteurs sociaux et fervents défenseurs du changement à l'intérieur de l'État sont fondamentales pour qu'un changement de politique puisse avoir lieu. Les structures de mobilisation sociale

constituent la base sur laquelle les réformateurs agissant au niveau des États peuvent s'appuyer pour provoquer des changements de l'intérieur, de la même façon que les structures d'opportunité politique constituent un espace grâce auxquels ces changements peuvent être suscités depuis l'extérieur.

- **Proposition 6** : les changements politiques sur des questions litigieuses requièrent des formes litigieuses de mobilisation. Le concept de litige constitue un concept dynamique et contingent. Pour réussir, l'action collective doit par ailleurs revêtir un caractère dynamique. Les axes de l'action doivent être soigneusement définis, adaptables aux évolutions du contexte et des publics, et reposer sur un large éventail de stratégies.
- **Proposition 7** : la « réussite » peut s'entendre d'un grand nombre de manières différentes, en particulier pour les différents acteurs d'une campagne ou d'un mouvement social reposant sur une large base. Pour obtenir des changements profonds et durables, une campagne reliant le national au local et axée sur l'autonomisation des citoyens et le renforcement de la gouvernance démocratique sera généralement nécessaire.

Les études de cas, emblématiques, mettent en avant le rôle des acteurs du Sud – à savoir notamment les alliances et les coalitions d'acteurs grâce auxquelles le lien entre le local et le national est assuré –, les acteurs internationaux se cantonnant à un rôle plus périphérique. Cela peut poser d'importantes questions quant au potentiel existant en matière de changement social au national et à la capacité à le provoquer, notamment pour les organisations internationales dont la vocation est de soutenir les luttes menées au Sud.

9. Chapman Jennifer et Wameyo Amboka (2001), « Monitoring and Evaluating Advocacy: A Scoping Study. » ActionAid.

Ce document traite des modalités d'appréciation de la valeur du « travail d'influence et de plaidoyer » qui, au-delà de l'objet traditionnel des « projets » de développement, englobe les notions de démocratie, de transparence et de responsabilisation (des « débiteurs d'obligation »). À cet égard, les auteurs analysent les difficultés du suivi et de l'évaluation des différentes formes de plaidoyer participatif et coalisé, et insiste sur la nécessité de méthodes culturellement adéquates et intégrant les questions de genre. Cette étude consiste dans une analyse des méthodes et des cadres d'intervention développés par les organisations non gouvernementales (ONG) aux fins d'évaluation de leur travail de plaidoyer. Elle « vise à élaborer des méthodologies appropriées d'appréciation de la valeur du travail de plaidoyer, de nature à renforcer la transparence et le caractère coopératif du travail ainsi que le rôle des agences externes dans la création d'espaces d'expression et de participation aux prises de décisions pour les populations marginalisées » (p. 2).

Certaines des principaux enjeux du suivi et de l'évaluation du plaidoyer sont ainsi relevés : (1) définition des relations de cause à effet ; (2) évaluation de la contribution sur la base du principe selon lequel une « victoire immédiate » est improbable, des compromis étant souvent nécessaires ; (3) anticipation de l'éventuelle modification des objectifs au cours du processus de plaidoyer ; (4) sensibilité aux différentes dimensions de la réussite – changement politique contre renforcement de la société civile par exemple ; (5) négociation des priorités des différentes parties intéressées. Les cadres d'intervention étudiés incluent les Examens de modèle initial (IDR, Initial Design Reviews), la mesure des changements au niveau de chaque politique (politiques, pratiques, programmes et comportements des institutions majeures), de la société civile (renforcement des capacités de plaidoyer), de la démocratie (ouverture de nouvelles voies pour l'engagement de la société civile en vue d'influer, à l'avenir, sur la prise des décisions, et pour que des changements des aspects sociaux de la culture telles que le genre se produisent), du secteur privé et des individus (« changements psychologiques et comportementaux », par exemple, « en particulier en matière de conscience

politique » [p. 14]).

Le cadre mis en place par USAID sur la base d'une logique de progression de « l'autonomisation des citoyens et [de] la construction de la citoyenneté » vers « un renforcement de la société civile et la formation d'un capital social » et, au bout du compte, « un travail visant à influencer sur les résultats des politiques ». Les auteurs présentent également leurs propres cadres d'évaluation de la dimension politique. Ils présentent un cadre de prise en compte des « voies d'influence » dans les processus de changement politique (p. 25), cadre dans lequel la reconnaissance de la possibilité d'emprunter de multiples voies du changement revêt une importance particulière. L'élaboration d'« indicateurs de progression » dont le but est de déceler les changements plus modestes, intermédiaires, les signes de progrès, et non pas uniquement d'apprécier la réalisation de l'objectif final, constitue un autre de ces dispositifs. Certains autres cadres d'intervention privilégient l'évaluation étape par étape des progrès réalisés entre le moment où une problématique est inscrite à l'ordre du jour et la réalisation effective du changement. La question de l'évaluation de la capacité du plaidoyer centré sur les personnes est également abordée dans le document. L'autonomisation, la capacité de plaidoyer des organisations, le capital social, les réseaux et mouvements et la mise au point de divers outils et dispositifs pour leur évaluation figurent parmi les principaux aspects mis en avant. Les différents cadres proposés se caractérisent par un certain nombre de points forts et de points faibles. Plutôt que de chercher à désigner la meilleure approche, il peut être utile de se familiariser avec une variété d'outils conceptuels et pratiques et, à partir de ceux-ci, de développer des cadres adaptés aux différents contextes pour la mise en œuvre et l'évaluation des processus de plaidoyer centré sur les personnes.

QUATRIÈME PARTIE : PROMOUVOIR UNE CULTURE ORGANISATIONNELLE PARTICIPATION

Les éléments conceptuels en rapport avec la participation ainsi que certain des principaux facteurs relatifs à la pratique de la recherche participative, à l'autonomisation par l'éducation et le plaidoyer participatif ont été abordés dans les parties précédentes. Il est toutefois essentiel de reconnaître que l'adoption d'une méthode plus participative pour le travail de changement social – qu'elle s'inscrive dans un cadre de droits humains ou de développement – est fort susceptible de requérir des changements significatifs des procédures et normes organisationnelles en vue de leur alignement sur le modèle plus dynamique, ouvert et inclusif de travail et de relation qu'implique la participation. Cela est susceptible de générer des tensions au niveau organisationnel, alors que des dilemmes éthiques surviendront et que des compromis s'avéreront nécessaires. La négociation de ces compromis en vue du soutien à la réalisation des objectifs communs n'est cependant possible que si un dialogue ouvert et inclusif animé par des principes partagés s'instaure entre principales parties intéressées internes et externes.

Une approche transformationnelle de la participation se construit nécessairement en opposition à l'ordre social, institutionnel ou organisationnel dominant. La résistance au changement est caractéristique des institutions, étant donné les relations de pouvoir et les pratiques particulières ainsi que les idéologies et les relations qui les sous-tendent. En témoigne le fait que des termes comme « participation », « droits » et « autonomisation » ne se retrouvent dans les discours des représentants des institutions les plus puissantes que lorsqu'ils sont déjà « à la mode ».

L'adoption d'une approche plus participative par les organisations implique toutefois de remettre en cause les méthodes de travail établies – non seulement au sein de la société, de l'État ou des entreprises mais, plus largement, dans toutes les relations à autrui : soit « l'accent sur la dimension interne » auquel Peter Uvin fait référence (voir plus haut). Sont concernés à la fois les acteurs internes – tels que personnel ou adhérents – et les acteurs externes – parmi lesquels les organisations partenaires, les individus et les groupes dont la dignité elle-même constitue la base d'un travail commun. Cela passe inévitablement par la remise en cause et la transformation, par lesdits acteurs, de leurs propres pratiques, processus et habitudes organisationnels. Le changement organisationnel comporte également une dimension individuelle absolument fondamentale, ce type de changement n'étant possible que s'il s'accompagne d'un changement des individus – par l'adoption, en l'occurrence, de l'état d'esprit, des attitudes, des aptitudes et des comportements requis pour faire de formes plus participatives une réalité.

Au risque de caricaturer, certaines des implications de la transformation en organisation plus participative, sur le plan de la vision, des pratiques et des méthodes, peuvent être représentées comme suit :

Situation initiale		Situation d'arrivée
Bénéficiaires, objets, objectifs, parties intéressées	→	Partenaires, citoyens détenteurs de droits, agents de changement, sujets
Conception juridico-universaliste des droits humains fondée sur un cadre international	→	Combinaison d'une approche legaliste et d'une approche fondée sur des droits particuliers et sur une interaction des conceptions et des cadres locaux, nationaux et internationaux (droits humains + droits des citoyens).
Focus juridique	→	Focus juridique et social
Campagne au nom des personnes	→	Autonomisation des personnes en vue de la conduite de campagnes
Plaidoyer « public »	→	Plaidoyer « centré sur les personnes » ^{vii}
Engagements ou interventions à court terme, financement étroitement liés au projet	→	Processus d'engagement et de soutien à long terme pour des processus sur plusieurs années
Outils conventionnels de gestion des cycles de projet ou « PSE » (Planification, Suivi et Évaluation)	→	Évaluation et suivi participatifs des activités et de leurs retombées
Recherche traditionnelle extractive ; recherche de type collecte d'informations/recensement des faits préalable à la planification	→	Recherche participative en tant que processus continu d'autonomisation, de construction du savoir et de sensibilisation aux fins de collecte d'informations pour le changement par les participants
Approche centralisée	→	Approche décentralisée
Vision simple, linéaire, descendante, contrôlable de la manière dont le changement intervient	→	Vision complexe, désordonnée, ascendante et impossible à contrôler entièrement de la manière dont le changement intervient

Les cycles, la logique de planification et de programmation et les budgets des projets, souvent conformes à des modèles techniques linéaires, descendants et rationalistes, font souvent obstacle à l'adoption d'approches plus participatives. Les projets sont habituellement conçus par des experts qui s'appuient sur diverses sources d'information pour formuler leurs plans d'action, sur la base desquels les budgets sont calculés. Si une telle manière de procéder peut convenir à certains types de projets, l'expérience montre, dans tout un ensemble de domaines, que le changement social constitue un processus hautement complexe et que les efforts visant à y parvenir peuvent être gravement compromis par les méthodes traditionnelles de gestion de projet. Cette complexité est largement imputable à la diversité des acteurs et aux relations

entrant en jeu dans les processus de changement social. En faisant en sorte d'assurer la participation des principales parties intéressées et « partenaires » clés à tous les stades du cycle du projet – planification, mise en œuvre et suivi notamment –, il est possible de concevoir des projets nettement plus en phase avec la réalité. Cela peut également favoriser l'engagement des personnes affectées par le projet, leur appropriation de celui-ci dans la durée et la prise en compte des expériences des organisations partenaires dans le processus d'apprentissage.

Par un partage plus collectif des connaissances au sein du réseau, les acteurs impliqués dans le processus de changement renforceront leur capacité à contribuer à ce changement. D'où le caractère fondamental de la collecte d'informations sur les diverses expériences et la diffusion de ces informations, de la disponibilité d'outils et de cadres alliant ces méthodes participatives au travail de droits humains pour le développement de la dimension de terrain, qui demeure le parent pauvre des processus de conception de projet. D'un point de vue plus opérationnel, les méthodes participatives de PSE peuvent être déterminantes dans le partage des connaissances : des méthodes de type ERP et AAP peuvent en effet contribuer à définir clairement le rôle des partenaires dans l'identification des priorités, l'élaboration d'indicateurs et l'appréciation des résultats obtenus. L'adoption de systèmes participatifs de PSE est souvent relativement problématique, les responsables de projet habitués à des outils plus traditionnels, linéaires et conçus par des experts éprouvant des difficultés à se familiariser avec ce type d'approche. Un certain nombre d'outils tels que le Recensement des résultats^{viii}, particulièrement adaptés aux processus de changement complexes impliquant de nombreux acteurs, peuvent toutefois aider à surmonter ce type de difficulté. L'adoption de ce type d'approche se heurte cependant, bien entendu, à l'objection habituelle relative à la nécessité de ne pas perdre de vue la nécessité de palier le déséquilibre des relations de pouvoir.

Au-delà des avantages pratiques immédiats susceptibles d'en découler, de solides motifs d'éthique et de cohérence plaident en faveur de l'adoption d'une approche plus participative d'apprentissage et de changement. Il est indispensable par exemple que les organisations impliquées dans des processus de changement social – dont l'action est souvent menée au nom de personnes et de groupes, pour ou avec eux, lesquels sont perçus, dans une certaine mesure, comme plus faibles qu'elles –, garantissent la reddition de comptes du sommet vers la base. Les organisations du Nord, relativement riches en ressources et en personnel doté de professionnels bien éduqués, jouissent d'un pouvoir considérable sur la scène internationale, par rapport en tous cas à ceux dont elles prétendent défendre les intérêts. Si cette relation est évidemment structurellement inégale, l'indispensable retour d'informations passe impérativement par l'adoption et le maintien de mécanismes efficaces de reddition de comptes. Cette approche peut permettre d'éviter le hiatus institutionnel dont le résultat peut être une déconnexion et un désappointement des partenaires et, potentiellement, la compromission de la raison d'être du projet elle-même.

L'analyse ci-dessus est plus particulièrement pertinente pour les organisations dont l'action est fondée sur les droits humains. La cohérence entre les principes qu'elles prétendent défendre et ceux régissant leur propre ligne de conduite et leurs relations est affaire de crédibilité, de légitimité et de réputation.

Il peut être utile, ici, de se pencher sur l'expérience de certaines des grandes ONG internationales, en particulier celles ayant adopté une AFDH et s'efforçant de concevoir des moyens de décentraliser leurs opérations – s'appropriant, dans certains cas, ces deux types de changements, en les présentant comme étroitement liés. Certains de ces processus de décentralisation ont pour vocation de générer des stratégies

davantage en phase avec la réalité du terrain et plus efficaces par la délégation de la prise de décisions, l'autonomisation et le renforcement des capacités de leurs antennes du Sud et de leurs partenaires locaux.

OXFAM : DÉCENTRALISATION ET AUTONOMISATION DES BUREAUX NATIONAUX

« Oxfam a vécu une histoire de changement précipitée par l'arrivée d'un nouveau directeur, qui a estimé que les programmes nationaux de l'organisation manquaient d'une orientation claire. Les "stratégies nationales de changement" ont été introduites dans ces programmes non pas de manière directive et systématique mais par petites touches – comme une invitation, à travers des principes axés non pas tant sur le produit que sur le processus. Cette initiative n'a pas provoqué la forte résistance ou la rupture que l'on pouvait craindre, en partie parce qu'elle est intervenue à un moment opportun, mais également parce qu'elle a été entreprise d'une manière culturellement appropriée, et parce qu'elle n'a pas été présentée comme une nouvelle initiative majeure, ce qui aurait pu susciter des réticences à certains niveaux de l'organisation. Au contraire, la méthode d'introduction de ces stratégies a consisté à modifier les rapports de pouvoir au sein d'Oxfam et à autonomiser les bureaux nationaux en tant qu'unités importantes dotées d'un rôle moteur, en cohérence avec les orientations de changement social de l'organisation. Force a cependant été de constater que cette approche par petites touches s'était traduite par une qualité de réalisation inégale à travers les différents programmes nationaux, ce qu'aurait pu permettre d'éviter une procédure plus étroitement contrôlée. »

Source: Shutt (2009)

Une des principales difficultés du travail en partenariat, en particulier dans le cadre d'un engagement participatif, est peut-être la « sortie ». Qu'advient-il des partenaires – qu'il s'agisse d'individus, de groupes de populations ou d'organisations – lorsqu'un programme, un projet ou une campagne prend fin ? Pertinente pour l'ensemble des interventions impliquant des partenaires, la question semble se poser avec plus d'acuité encore dans le cadre des processus les plus participatifs qui, par définition, se caractérisent par un engagement plus important des partenaires et tendent à susciter des attentes plus fortes encore et à se traduire par une capacité accrue de poursuite de l'engagement. Il est donc indispensable d'envisager, dès le début, la fin du projet, et de communiquer dans la plus grande transparence avec les partenaires à ce sujet, de nature à garantir une véritable responsabilisation du sommet vis-à-vis de la base, grâce à laquelle de futures désillusions peuvent être évitées. Tout un ensemble de mesures peuvent en outre être prises dans le cadre d'un processus participatif afin de mieux disposer les partenaires pour un futur travail plus indépendant. Méthodes participatives de recherche, autonomisation par l'éducation aux droits humains, plaidoyer et travail de campagne, tout cela est de nature à servir au mieux ce but. Les organisations partenaires pourront en effet tirer profit, dans leurs futures activités, des compétences, des connaissances, des capacités de leadership, des réseaux et des alliances développés dans le cadre de tels processus. Ce potentiel ne doit toutefois pas être tenu pour acquis, et il convient au contraire d'accorder une attention toute particulière, tout au long du processus concerné, à son renforcement. Un soutien au développement organisationnel – gestion financière, planification de projet ou communication par exemple – adapté à la nature de chaque projet devra par ailleurs être envisagé.

Le renforcement de l'approche participative a pour corollaire une complexité accrue, soit le prix à payer pour rompre avec des méthodes standardisées dont l'organisation concernée se serait résolue à reconnaître qu'elles ne sont pas de nature à produire tous les changements espérés. La mise en œuvre de processus

participatifs permet aux réseaux d'acteurs concernés de travailler ensemble, de dialoguer, de négocier les priorités et de mener une réflexion collective sur leurs diverses expériences de création d'opportunités de changement. Le choix de telles activités peut s'avérer compliqué, en particulier pour les grandes organisations au fonctionnement lourd. La gestion de la complexité implique de faire preuve d'agilité, de souplesse et de réactivité, dans un contexte mouvant, de manière à profiter de fenêtres d'opportunité souvent étroites, et de travailler avec différents types de partenaires dont les points de vue et la position peuvent différer. Cela peut également impliquer de savoir parfois renoncer à un certain degré de contrôle. Les procédures et les systèmes organisationnels développés en vertu d'hypothèses de changement en tant que processus contrôlables ou pour le moins linéaires et prévisibles empêcheront inévitablement tout effort d'adoption d'un paradigme plus participatif d'aboutir.

Les organisations et les institutions sont faites d'individus. Les prédispositions de chacun des individus impliqués dans l'adoption d'un modèle participatif seront par conséquent déterminantes pour la réussite de l'entreprise. L'absence d'une attention adéquate aux processus individuels d'apprentissage et de changement des attitudes, des comportements et des pratiques personnels peut souvent constituer un obstacle significatif à des changements organisationnels et institutionnels plus larges. Ces deux types de processus doivent aller de pair.

Par conséquent, les organisations désireuses de renforcer la dimension participative de leurs approches des droits humains (en cas de programmes de développement fondés sur les droits humains par exemple) devront consacrer un temps et un espace adéquats à la réflexion et au dialogue en interne sur les changements recherchés, la logique qui les sous-tend et leurs implications au regard de l'ensemble des aspects opérationnels. Le dialogue, dans un premier temps, peut certes reposer sur des questions plus conceptuelles, mais la réflexion collective sur les diverses expériences – en interne comme avec les partenaires – sera la mieux à même de favoriser l'apprentissage des modalités de mise en place d'une approche plus participative adaptée à l'identité, aux capacités et aux compétences spécifiques de chaque organisation. La promotion de moyens de travail en collaboration par la reproduction de ces expériences en tant que base pour une réflexion collective et par l'octroi d'une attention particulière aux problématiques abordées dans ce document – les relations de pouvoir notamment – peut contribuer à la généralisation des méthodes participatives.

RÉSUMÉS

1. ICHR (2003), « **DESERVING TRUST: "ISSUES OF ACCOUNTABILITY FOR HUMAN RIGHTS NGOs** »

Ce document traite de la nécessité de la responsabilisation des ONG vis-à-vis de ceux avec qui/pour qui elles travaillent et des moyens possibles pour cela. Il met l'accent sur le risque d'une attitude consistant, pour les ONG, à se considérer comme plutôt « vertueuses », alors qu'elles sont vulnérables, dans la pratique, aux dynamiques perverses de toute situation dans laquelle prévalent des relations de pouvoir inégales ; Seul un travail permanent de maintien de mécanismes de reddition de comptes (responsabilisation) peut permettre d'éviter ces écueils. Ce problème concerne tout particulièrement les

ONG des droits humains qui, étant donné le caractère controversé de leur travail, peuvent s'attendre à se voir remises en cause par tout un éventail d'acteurs (gouvernements, organismes internationaux, médias, entreprises, etc.) Dans le même temps, les ONG des droits humains ont tendance à être moins bien préparées pour les demandes susceptibles de leur être adressées que les ONG de développement plus traditionnelles. Le rapport analyse le concept de responsabilisation et insiste sur la nécessité de définir plusieurs domaines en la matière, selon les différentes catégories d'acteurs. Il relève ensuite les implications, en matière de « responsabilisation » (ou d'« obligation de reddition de comptes »), de certains des principes phares du travail de défense des droits humains, à savoir : (1) fidélité aux valeurs de droits humains ; (2) attachement à la responsabilisation/transparence du pouvoir ; (3) attachement à l'État de droit ; (4) attachement aux principes d'impartialité et d'indépendance ; (5) attachement aux principes de vérité et d'exactitude ; (6) efficacité. Sont enfin abordés les problèmes de transparence organisationnelle autant interne qu'externes, le rôle que les donateurs et les gouvernements peuvent être amenés à jouer dans l'amélioration de la responsabilisation et dans le traitement des principales problématiques contemporaines y afférentes.

2. Lettre d'information de Care – Avril 2003 – « Promoting Rights and Responsibilities »

La lettre d'information thématique de Care International d'avril 2003 est axée sur l'action de l'organisation visant à promouvoir « les droits et la justice sociale (DJS) ». Elle est d'un intérêt tout particulier pour notre analyse dans la mesure où elle décrit les processus d'intégration de l'AFDH mis en œuvre par Care International et par ses antennes nationales. Parmi les exemples les plus emblématiques figurent les programmes nationaux malawites, bangladais, kenyans et indiens. Le travail de Care Bangladesh (Care-B) a plus particulièrement concerné deux catégories d'exclus : les femmes et les habitants des bidonvilles. Une équipe de Direction de DJS a tout d'abord été mise en place afin de superviser le travail d'AFDH, de conduire les programmes de renforcement des capacités et de faciliter l'incorporation de l'AFDH au travail de Care-B. Puis un groupe de ressources a été créé et ses membres ont été formés, afin de fournir un soutien supplémentaire dans l'orientation du travail et le renforcement des capacités des partenaires de Care-B, et d'évaluer et de promouvoir en permanence leur travail de DJS. Une série d'ateliers de réflexion ont été organisés dans le cadre de ce processus dans le but de tirer les enseignements de l'expérience de Care-B et des autres acteurs en matière de travail de DJS et de comprendre les implications de l'adoption d'une telle approche. Ce travail a notamment consisté à se rapprocher d'autres organisations dotées d'une telle expérience. En plus de ces processus organisationnels, un certain nombre de projets phares ont été retenus pour l'intégration de la dimension des droits. Une étude de cas est fournie pour chacun de ces projets. Dans d'autres pays, des approches plus ou moins différentes ont été adoptées, mais qui mettent toutes l'accent sur la formation, le renforcement des capacités, la mise en place de partenariats et l'intégration de la dimension des droits dans des contextes spécifiques dans le but de s'enrichir des diverses expériences. En Inde, Care a sollicité l'appui du National Centre for Advocacy Studies à la réflexion organisationnelle requise. Cette réflexion devait porter sur les principaux écueils suivants : « des projets caractérisés par une approche descendante, axés sur la réalisation des objectifs, focalisés sur la dimension interne, des structures sectorielles d'encadrement, une dépendance phénoménale vis-à-vis des projets de fourniture d'aliments et de prestation de services, l'absence de partenariats et d'alliances stratégiques, la non-appropriation du projet institutionnel par le personnel, une capacité institutionnelle et une culture organisationnelle qui n'auraient pas permis d'intégrer l'AFDH. » L'incorporation de l'AFDH impliquait de

palier ces carences opérationnelles.

3. Daniel Start et al (2007), « Oxfam GB in Partnership – A Global Strategic Evaluation, Full Report. » Oxfam GB. Consultable sur

<http://oxfam.intelldirect.com/e/d.dll?m=234&url=http://www.oxfam.org.uk/resources/learning/partnershipevaluation/downloads/partnershipevaluation.pdf>

Ce document reprend les conclusions d'une évaluation des méthodes de travail en partenariat d'Oxfam. Les auteurs s'interrogent sur les pratiques existantes, ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, sur les changements opérés par Oxfam et sur les opportunités émergentes de partenariat de l'organisation. Cinq grands axes de réflexion ont été retenus :

1. Hormis ses « dons », quelle est la valeur ajoutée d'Oxfam ?
2. Jusqu'où Oxfam-GB doit-elle pousser son processus de réforme du partenariat ?
3. Comment Oxfam-GB peut-elle alléger le fardeau de l'obligation de reddition de comptes dans le cadre de ses partenariats ?
4. Quel équilibre Oxfam GB peut-elle trouver entre autonomisation et conformité ?
5. Comment Oxfam GB peut-elle maintenir son implication sans monopoliser l'espace ?

Dans son évaluation, Oxfam a identifié « ses capacités administratives et de gestion ; son plaidoyer, sa capacité d'influence et sa crédibilité ; ses capacités d'information, son savoir et son réseau ; ses capacités de facilitation, de réflexion et de soutien moral » comme principaux éléments de valeur ajoutée de ses partenariats. Le rapport consiste à dresser une typologie de la participation. Il examine également la question de la responsabilisation des partenaires vis-à-vis d'Oxfam GB et inversement. En ce qui concerne les modalités de reddition de comptes des partenaires vis-à-vis d'Oxfam GB, les auteurs du rapport reconnaissent qu'un retour d'informations, des visites de terrain et des débriefings plus systématiques seraient nécessaires, quitte à réduire le nombre de rapports sur papier, et que les modèles et les directives de rapport devraient être simplifiés, clarifiés et généralisés ; la nécessité de discuter des questions de développement des capacités dès le début de toute collaboration est également mise en avant. Les organisations partenaires ont défini plusieurs points dont elles considèrent qu'ils devraient être pris en compte par Oxfam-GB pour leur rendre compte correctement de son action, à savoir notamment : sa capacité à répondre à des critiques constructives, le manque de clarté quant à la durée de son engagement dans tel ou tel partenariat, et la nécessité de mécanismes formels de règlement des différends et d'interventions dans le but de mettre fin à tout litige naissant. Pour ce qui est d'adopter des formes plus égalitaires de partenariat, Oxfam souligne l'importance des mesures visant à équilibrer les relations de pouvoir. Ces mesures sont notamment les suivantes : « assouplir les cultures et les attitudes dominantes », garantir « la transparence et le partage d'informations », « partager les risques et les rétributions », « partager et reconnaître les coûts réels ». Le rapport met ensuite l'accent sur l'importance des valeurs et des cultures partagées, de la qualité des rapports et de la confiance, notant que les différences de perception du développement, du partenariat, des styles professionnels et des processus décisionnels

constituent des facteurs clés de tension. Les auteurs identifient ensuite quatre formes de partenariat – partenariats privilégiant le travail avec de multiples acteurs, création d'organisations d'envergure limitée, travail avec les gouvernements et partenariats avec le secteur privé –, dont ils notent les différentes implications. Globalement, l'adoption d'« une culture de partenariat participatif requiert détermination et capacités de leadership, reconnaissance des réalisations accomplies grâce au partenariat et, surtout : un investissement en temps du personnel » (p.9).

4. Laura Roper et Jethro Pettit (2002). « Development and the Learning Organisation: an introduction. » Development in Practice 12(3-4).

Dans cet article (une introduction à une édition double spéciale de *Development in Practice* essentiellement axée sur l'apprentissage et le changement au sein des organisations de développement), les auteurs abordent et confrontent les concepts d'« organisation tournée vers l'apprentissage » et d'« apprentissage organisationnel », soulignant l'importance de ces deux concepts pour les travailleurs des organisations de développement et de changement social. L'« organisation tournée vers l'apprentissage », un concept très étroitement lié au travail de Peter Senge, a trait à la création d'un type particulier d'organisation, à savoir une organisation au sein de laquelle : différents types de connaissances et styles d'apprentissage sont valorisés ; le dialogue et différentes perspectives sont encouragées pour la promotion de la créativité ; les obstacles organisationnels sont surmontés et le travail collectif est encouragé ; les capacités de leadership sont renforcées dans toute l'organisation et le cloisonnement des rôles en interne est réduit. L'apprentissage, pour ce type d'organisation, consiste à s'interroger en permanence à la fois sur le décalage entre rhétorique et pratique et sur la « raison d'être » elle-même de l'organisation.

L'apprentissage organisationnel consiste quant à lui à s'inspirer de diverses disciplines telles que sciences managériales, sociologie, psychologie et études comportementales. Si l'essentiel de la littérature concernée est issue du secteur privé, elle se caractérise par d'assez importants recoupements avec le développement – les formes participatives de développement en particulier. Il s'agit par exemple dans les deux domaines de réaliser le potentiel humain, de combiner apprentissage et action pour le changement, de s'attacher à définir les moyens du changement, à réformer les structures et les systèmes internes au bénéfice de l'apprentissage et du changement. Cela étant dit, l'apprentissage organisationnel tend à négliger la question des relations de pouvoir, pourtant au cœur de tous les projets de développement.

L'article analyse « la complexité des processus de développement ; des exigences et des devoirs de responsabilisation ; des critères d'évaluation ; la complexité que les organisations s'imposent à elles-mêmes ». Dépeignant le développement comme non-linéaire et imprévisible, les auteurs soulignent qu'il est important d'admettre la complexité et d'éviter toute approche simpliste de l'apprentissage ou du changement. Ils analysent ensuite les différents modes de reddition de comptes – ascendant, descendant et horizontal – des ONG de développement, pointant leurs considérables difficultés inhérentes. Sauf à mettre au point des systèmes de mesure du changement et d'apprentissage à partir de celui-ci, la gestion des processus complexes de changement demeurera hautement problématique.

5. Jethro Pettit (2006). « Power and Pedagogy: Learning Reflective Practice for Development. » IDS Bulletin, 37 (6). Institute of Development Studies, Royaume-Uni.

This article explores what it means 'to learn about power in development work'. More specifically, it asks: Le thème de « l'apprentissage du pouvoir dans le cadre du travail de développement » est exposé dans cet article. L'auteur pose plus particulièrement la question suivante : « Comment les personnes engagées dans une action en faveur de l'avènement de la justice sociale et du développement équitable au sein de leur société – bénévoles, agents du secteur public, etc. – peuvent-elles s'initier aux questions de relations de pouvoir d'une manière qui puisse les aider à agir plus efficacement ? Comment peuvent-elles apprécier certaines des formes de pouvoir les plus ancrées et intériorisées [...] et apprendre à changer les modalités de reproduction du pouvoir sur le plan personnel et au sein de la société ? » Il note que l'apprentissage de telles formes de pouvoir nécessite d'adopter différentes méthodes de réflexion par rapport à l'expérience vécue et de mettre en place différentes formes de « réflexion, [d']expression, [de]conceptualisation et [d']action concrète ». Les méthodes telles qu'écriture créative, récits et jeux de rôle peuvent être utilisées pour faciliter la communication des expériences de pouvoir et d'impuissance.

Le développement de la sensibilité au pouvoir implique de prendre en compte la dimension personnelle, les identités et les valeurs qui façonnent les interactions des individus à travers le monde et la manière dont cela permet d'influer sur les relations de pouvoir prévalant au sein de la société ou de les transformer. Jethro Pettit expose différentes théories du pouvoir puis procède à une présentation d'une variété de dimensions d'apprentissage comparables susceptibles de convenir pour la gestion de pouvoirs complexes et aux multiples facettes. Cela implique d'aborder et de travailler avec plusieurs formes de connaissances – basées sur la présentation, l'expérience, la proposition et la pratique – et d'utiliser des cadres théoriques d'analyse du pouvoir en vue de la mise au point de méthodes pédagogiques pour une analyse et une maîtrise plus poussées du pouvoir dans la recherche de la justice sociale. La pratique basée sur la réflexion constitue notamment un moyen de remettre en cause son propre rôle dans le travail en partenariat et les relations de pouvoir que cela implique, de sorte qu'elle constitue un facteur de changement conscient et non un facteur inconscient dont l'effet est de perpétuer les inégalités.

6. Cathy Shutt (2009). « Changing the World by Changing Ourselves: Reflections from a Bunch of BINGOs ». IDS Practice Paper, Vol. 2009(3)

Un regard critique est porté dans cet article sur le contexte mouvant de l'action des GONGI, leurs actuels rôle et enjeux internes. Les moyens de rendre leur contribution au « changement social progressif » plus efficace sont examinés en regard de ces facteurs. Ce changement s'entend en tant que « modification des relations de pouvoir ; réalisation accrue des droits ; et plus grande justice économique, politique et sociale pour les pauvres et les exclus ». Les études de cas et analyses de thèmes et d'expériences proposés sont inspirées des travaux d'ateliers de réflexion organisés avec les représentants de plusieurs GONGI. L'auteur examine en particulier « les types de changements recherchés par les GONGI, leurs méthodes, leurs modèles de changement, les difficultés rencontrées et les tensions souvent perçues comme un frein à la mise en œuvre de programmes de changement plus radicaux par les GONGI. »

Les principales sources de tensions évoquées sont les suivantes : (1) taille de l'organisation (et à ce propos, en particulier, la confrontation entre partisans d'un élargissement de son mandat et d'une action axée sur les droits) ; (2) hésitations entre une action de lutte contre la pauvreté et une action de défense des droits

(contraintes liées au type d'action que les donateurs sont prêts à soutenir) ; (3) hésitations entre universalité et adaptation au contexte, dans les cas de défense des droits par exemple ; (4) efforts visant à garantir que ceux auxquels la possibilité est donnée de s'exprimer soient véritablement représentatifs des populations les plus marginales ; (5) engagement des entreprises – et à ce propos, en particulier, la confrontation entre partisans d'une action visant à garantir l'accès aux services sociaux et une action de lutte en faveur de la justice sociale, et les problèmes de réputation des GONGI causés par leur association avec les entreprises ; (6) problèmes de gestion – relatifs à l'efficacité et à la responsabilisation notamment ; (7) relations avec les partenaires du Sud – en particulier les problèmes de relations de pouvoir que posent l'adoption de mécanismes de communication des informations du sommet à la base et les tentatives de décentralisation.

Une attention particulière est ensuite accordée aux réponses des GONGI aux influences externes ainsi qu'à leurs modèles de fonctionnement interne. Sur ce dernier point, différents axes de réflexion sont proposés pour les ONG en général et les GONGI en particulier pour ce qui est des changements opérationnels et organisationnels susceptibles de leur permettre de contribuer plus efficacement au « changement social progressif ». L'obtention de changements organisationnels implique de parvenir à « un certain nombre d'équilibres délicats entre : les facteurs environnementaux internes et externes analysés ; les plans de changements, soit pas assez ambitieux soit trop ambitieux ; la création d'espaces constructifs pour l'expression d'opinions critiques d'une part et les efforts visant à éviter qu'ils soient dominés par une résistance négative d'autre part ; une hiérarchie et des contrôles stricts d'une part et un encadrement souple autorisant la diversité et l'expérimentation d'autre part ; l'encouragement de processus participatifs de changement émanant des bureaux des organisations du Nord susceptibles de prendre le pas sur les orientations des ONG du Sud d'une part et des changements issus du déroulement aléatoire et anarchique de programmes nationaux autonomes d'autre part. »

Cathy Schutt note en conclusion que les questions que se posent l'ensemble de ces représentants de GONGI concernent, d'une part, la nature de leur projet politique et, d'autre part, leur rôle et la capacité de leur architecture organisationnelle à contribuer à ce changement – à la fois en tant qu'organisation individuelle et qu'acteur de son secteur d'activité. Leur aspiration commune est d'approfondir le dialogue et de l'étendre à un plus grand nombre d'organisations partenaires.

7. Robert Chambers (2001) *Chapter 5: Power, Knowledge and Policy Influence: reflections on an experience* in Brock, Karen & Rosemary McGee 2002 (Eds), *Knowing Poverty: Critical Reflections on Participatory Research and Policy*. London: Earthscan

L'auteur de cette publication fait part de sa réflexion sur son expérience personnelle de « la recherche, l'analyse et la représentation » acquise en tant que membre d'une équipe du projet de « Consultations avec les Pauvres » de la Banque mondiale. Le but de ce projet conduit sur 23 pays était d'alimenter le Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 et d'analyser « les enjeux méthodologiques, épistémologique et éthiques, les dilemmes et les compromis communs à un grand nombre de recherches à orientation politique ». Ce document, une analyse des ressorts complexes des relations de pouvoir, peut s'avérer un outil utile pour les personnes en place à des postes leur conférant un certain pouvoir vis-à-vis de ceux dont ils s'efforcent de faire entendre la voix et de communiquer les positions dans le but de peser sur les processus politiques et décisionnels. Quelques exemples des principaux points sur lesquels l'auteur

démontre que des compromis sont nécessaires peuvent être cités :

- *Temps et ressources contre échelle et représentativité*
- *Échelle, ressources financières, temps, formation, travail de terrain et analyse à l'intérieur du pays – et nécessité, généralement, d'assumer une charge de travail au-delà du raisonnable*
- *Échelle, temps, ressources et orientation contre suivi au niveau local – et risque de susciter des attentes porteuses de difficultés pour l'avenir*
- *Échelle, souplesse des catégories d'analyse contre définition de critères précis d'analyse – ainsi que capacité à influencer pour ce qui est des chances des catégories des chercheurs de prévaloir sur les catégories définies par les populations.*

Le processus de compilation, d'analyse, de sélection et d'utilisation des données collectées pose un grand nombre de dilemmes et nécessite de nombreux compromis, en particulier en cas de travail avec des données qualitatives. Le sens d'une citation peut par exemple varier considérablement selon les propos repris et les propos omis. Comment ces décisions doivent-elles être prises ? Qui possède la légitimité requise pour les prendre ? Et dans quelle mesure la nécessité de peser sur une politique peut-elle justifier ces choix ? L'auteur tire un certain nombre d'enseignements concrets quant aux pistes de travail à tirer de sa réflexion sur ces questions éthiques et pratiques et bien d'autres encore : (1) évaluation poussée de la pertinence d'un engagement ; (2) réflexion axée sur l'autocritique tout au long du processus, par exemple par la tenue d'un journal de bord ; (3) optimisation des compromis tels que ceux évoqués ci-dessus ; (4) adoption, invention et utilisation de méthodes gagnant-gagnant, par le biais par exemple d'un large éventail de méthodes et de supports de communication plus participatifs. L'auteur conclut en soulignant l'importance d'une approche et d'une analyse critique de l'interaction complexe et subtile des pouvoirs et des connaissances tout au long du processus dans toute relation à autrui et aux données. Cela implique de surmonter les contraintes liées aux peurs individuelles et de faire preuve d'ouverture vis-à-vis des différentes tendances au sein de l'équipe de collaborateurs impliqués dans le projet.

ANNEXE 1: RÉFÉRENCES

- Ackerman, J. (2005). « Human Rights and Social Accountability. Social Development Papers. Participation and Civic Engagement. » Document n° 86 Banque mondiale. Consultable sur : <http://portals.wi.wur.nl/files/docs/gouvernance/HumanRightsandSocialAccountabilityFINAL.pdf>
- Action Aid, Institute for Development Studies and Just Associates (2002), « Making Change Happen: Advocacy and Citizen Participation »
- ActionAid (2003), « Action Aid in Practice: Understanding and Learning About Methods and Approaches of Rights and Empowerment. » Compte-rendu de l'atelier. 17 – 22 novembre 2003, International Livestock Research Institute (ILRI). Addis Ababa, Éthiopie
- Brocklesby, M. et Crawford, S. (2004), « Operationalising the Rights Agenda: DFID's Participatory Rights Assessment Methodologies (PRAMS) Project »
- Bulletin d'information de Care – Avril 2003 – « Promoting Rights and Responsibilities »
- Chambers, R. (1983), Développement rural : la pauvreté cachée. Traduction de : « Rural development: Putting the last first. »
- Chambers, R. (2001) « Chapter 5: Power, Knowledge and Policy Influence: reflections on an experience » in Brock, Karen & Rosemary McGee 2002 (Eds), « Knowing Poverty: Critical Reflections on Participatory Research and Policy. » Londres : Earthscan
- Chambers, R. (2004), « Reflections and Directions: a personal note. » PLA Notes, n° 50, pp.23-34
- Clarke, C., Harrison, B., Miller, V., Pettit, J et VeneKlasen, L. (2002), « Overview – Making Change Happen: advocacy and citizen Participation. » PLA Notes, n° 43., pp.4-8. Consultable sur : http://www.planotes.org/documents/plan_04301.pdf
- Coe, J. et Mayne, R. (2008), « Campaigning Effectiveness: Is your campaign making a difference? » National Council for Voluntary Organisations
- Cooke et Kothari (2001), « Participation: The New Tyranny. » Zed Books.
- Cornish, L. et Dunn, A (2009), « Creating knowledge for action: the case for participatory communication in research. » Development in Practice, n° 19 (4-5)
- Cornwall, A. et Brock, K. (2005), « What Do Buzzwords Do for Development Policy? A critical look at “participation”, “empowerment” and “poverty reduction”. » Third World Quarterly, Vol. 26, n°7
- Cornwall et Gaventa (2001), « From Users and Choosers to Shapers and Makers. » IDS Working Paper. Consultable sur : <http://www.eldis.org/vfile/upload/1/document/0708/DOC2894.pdf> ainsi que sur <http://cdi.mecon.gov.ar/biblio/doc/ids/wp127.pdf>
- Dave Dalton (2007), « Building National Campaigns – Activists, Alliances, and How Change Happens. » Oxfam.

- Elson, D. (2006), « Budgeting for Women's Rights: Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW. » UNIFEM. Consultable sur : http://www.gender-budgets.org/index.php?option=com_joomdoc&task=doc_download&gid=638&Itemid=189
- Eyben, R (2010) 'Empowerment and Pro-Poor Growth: Draft Policy Guidance Note' prepared for OECD DAC Poverty Network Task Team on Empowerment, April
- Eyben, R. (2003), « The Rise of Rights – Rights-based approaches to international development. » IDS Policy Briefing, n° 17, mai 2003. Consultable sur : <http://www.ids.ac.uk/download.cfm?objectid=DDB9E54A-5056-8171-7BD508C832A54C3D>
- Freire, P. (1967), Pédagogie des opprimés. Traduction de : « Pedagogy of the Oppressed »
- Friis-Hansen, E. et Kyed, H. M. (2009), « Participation, Decentralization and Human Rights: A Review of Approaches for Strengthening Voice and Accountability in Local Governance. » Département du développement social, Réseau du développement écologiquement et socialement durable. Banque mondiale. Consultable sur : <http://www.diis.dk/graphics/Subweb/Fremtidens-bistand/Local%20governance%20DIIS%20%20-%20FINAL%202.pdf>
- Gaventa (2004), « Perspectives on Participation and Citizenship ». Consultable sur : http://cims-rwanda.org/downloads/Participation_Citizenship_Governance.pdf
- Gaventa, J. et Cornwall, A. (2006), « Challenging the boundaries of the possible: Participation, Knowledge and Power ». IDS Bulletin, 37(6)
- Gaventa, J (2006), « Finding the Spaces for Change: A Power Analysis »
- . IDS Bulletin 37 (6)
- Gaventa, J. et McGee, R (2010), « Citizen Action and National Policy Reform: Making Change Happen ». Zed Books.
- Gaventa, J. et Valderrama (1999), « Background note prepared for workshop on Strengthening participation in local governance ». Consultable sur : http://www.pnet.ids.ac.uk/docs/Other/participation%20citizenship%20and%20local%20governance_gaventa.pdf
- Gready, P. et Ensor, J (2005), « Reinventing Development? Translating Rights-based Approaches from Theory into Practice ». Zed Books.
- Groves, L. et Hinton, R. (eds) (2005), « Inclusive Aid – Changing Power and Relationships in International Development ». Earthscan
- Guijt, Irene (2008), « Critical Readings on Assessing and Learning for Social Change: A Review ». Institute for Development Studies. Consultable sur : <http://www.ids.ac.uk/download.cfm?file=db21.pdf>
- Hickey et Mohan (2008), « Participation: From Tyranny to Transformation ». Zed Books
- ICHR (2003), « Deserving Trust: Issues of Accountability for Human Rights NGOs ». Consultable sur : <http://credo.md/arihva/documente/HumanRightsNGOAccountability.doc>

- ILO (2005), « Tools for Prevention – Participatory Monitoring: Guidelines for practitioners in the fight against human trafficking ». Organisation internationale du travail. Consultable sur <http://www.oit.org/public/english/region/asro/bangkok/child/trafficking/downloads/pmtools.pdf>
- Jennifer, C. & Amboka, W. (2001), « Monitoring and Evaluating Advocacy: A Scoping Study ». ActionAid.
- Leal, P. et Opp, R. (1999), « Participation and Development in an Age of Globalisation Development Express ». International Development Information Centre
- Miller, VeneKlasen et Clark (2005), « Rights-Based Development: Linking Rights and Participation – Challenges in Thinking and Action ». IDS Bulletin, 36(1).
- Mwasaru, M. (2007), « Assessing Social Change through Participatory Action Research: The Case of Kasighau Small-Scale Miners, Kenya ». IDS
- Ore, G. (2008), « The Local Relevance of Human Rights. Document de travail d'IOB
- Oxfam 2008, « The Partnership Companion: 5. Capacity building and exit planning », Oxford: Oxfam
- Parks, W. et al (????) « Who Measures Change? An Introduction to Participatory Monitoring and Evaluation of Communication for Social Change ». Consortium de la communication pour le changement social.
- Pettit, J. et Musyoki, S. (2004), « Rights, Advocacy and Participation – what's working? » PLA Notes, n° 50., pp.97-106. Consultable sur http://www.planotes.org/documents/plan_05011.pdf
- Pettit, J. (2006), « Power and Pedagogy: Learning Reflective Practice for Development ». IDS Bulletin, 37 (6). Institute of Development Studies, Royaume-Uni.
- Piron, L. (2005), « Rights-based Approaches and Bilateral Aid Agencies: More Than a Metaphor? » IDS Bulletin, 36(1)
- Roper, L. et Pettit, J. (2002), « Development and the Learning Organisation: an introduction ». Development in Practice, Vol. 12(3-4).
- Start, D. et al (2007), « Oxfam GB in Partnership – A Global Strategic Evaluation, Full Report ». Oxfam GB. Consultable sur <http://oxfam.intelli-direct.com/e/d.dll?m=234&url=http://www.oxfam.org.uk/resources/learning/partnershipevaluation/downloads/partnershipevaluation.pdf>
- Samuel, J. (2002), « What is people-centred advocacy? PLA Notes, n° 43, pp.97-106. Consultable sur : http://www.planotes.org/documents/plan_04302.pdf
- Samuel, J. (2007), « Public advocacy and people-centred advocacy: mobilising for social change ». Development in Practice, 17 (4-5)
- Schnell, A. et Erika Coetzee (2007), La surveillance des politiques gouvernementales. Une boîte à outils pour les organisations de la société civile en Afrique. CAFOD, Christian Aid et Trocaire. Londres
- Shutt, C. (2009), « Changing the World by Changing Ourselves: Reflections from a Bunch of BINGOs ». IDS Practice Paper, Vol. 2009(3). Consultable sur : <http://www.ids.ac.uk/download.cfm?objectid=FD6EB736-E982-E7B3-0A9697E1CC836EB4>

- PNUD (2006), Indicateurs pour les approches du développement axées sur les droits de l'homme dans la programmation du PNUD : Guide d'utilisation. PNUD. Consultable sur : http://www.undp.org/oslocentre/docs/HR_guides_HRBA_Indicators.pdf
- Uvin, P. (2007), « From the right to development to the rights-based approach: how “human rights” entered development ». *Development in Practice*, 17(4-5)
- VeneKlasen et Miller (2002), « A New Weave of Power, People & Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation »
- Wheeler, J. (2009), « Negotiating Access for Participatory Research with Armed Actors ». *IDS Bulletin*, 40(3)
- White, S. (1996), « Depoliticising development: the uses and abuses of participation ». *Development in Practice*, Vol. 6, n° 1.

ANNEXE 2: RÉSUMÉS SUPPLÉMENTAIRES

PREMIÈRE PARTIE

Gaventa, J. (2004) *Perspectives on Participation and Citizenship*

L'article pointe tout d'abord la crise de légitimité des institutions vis-à-vis des citoyens provoquée par des affaires de corruption, un manque de réactivité et une déconnexion des besoins et des réalités du terrain. L'auteur relève quatre tendances de fond en matière de citoyenneté et de participation apparues en réponse à ce phénomène : (1) ouverture des processus d'élaboration des politiques aux citoyens, à considérer comme « users and choosers », soit comme les principaux concernés et ceux qui devraient en faire le choix; (2) nouvelles formes de décentralisation démocratique se traduisant par l'émergence de nouveaux espaces pour la participation des citoyens à la gouvernance locale ; (3) innovation en matière d'opportunités de participation des citoyens du Nord en réponse à la diminution de leur engagement au sein des espaces traditionnels ; (4) discours sur le « droit » des citoyens à participer. Diverses approches innovantes en matière de resserrement du lien entre citoyens et État ont vu le jour. Elles se caractérisent par une participation plus active d'acteurs plus nombreux et plus variés et par une responsabilisation accrue. La manière dont la participation est perçue et pratiquée constitue cependant l'aspect le plus important. L'auteur en propose une typologie historique : (1) Racines radicales freiriennes de « participation ascendante » en tant qu'« exigences des exclus » désireux d'exercer un contrôle et d'opérer un changement ; (2) participation des « bénéficiaires » et des « utilisateurs » – au sens où ces notions sont employées par le secteur du développement ou de l'humanitaire et qui les a largement dépolitisées ; (3) participation au sens de l'engagement des parties intéressées – également dépolitisée ; (4) participation au sens de l'exercice des droits de citoyenneté – en réponse à cette dépolitisation, définition de moyens en vue de garantir que les citoyens sont capables de façonner les décisions qui les affectent et que leurs droits sont respectés.

La question de la participation des citoyens recoupe celle de la gouvernance. Le droit de participation est présenté comme la condition préalable à une pleine citoyenneté : l'individu devient agent du changement. Un travail sur la base de la « participation » des différentes catégories d'acteurs implique de s'appuyer sur des définitions contestées, qu'il convient par conséquent de revisiter. Difficultés d'ordre pratique – quatre grandes questions doivent être soulevées dans tout modèle de participation : (a) de qui s'agit-il de faire entendre la voix ? (b) via l'espace de quels acteurs? (c) quel est l'objet de la participation ? (d) le pouvoir de quelle(s) partie(s) intéressée(s) cette participation affecte-t-elle ? Toutes les formes de participation ne sont donc pas souhaitables ; il importe de savoir sur la base de quel postulat l'approche participative est préconisée. Les obstacles à la participation – inégalités économiques, nombreux domaines politiques tenus hors de portée des citoyens, limites imposées par les politiques néolibérales soutenues par les donateurs, etc. – menacent également de porter atteinte à la valeur des espaces démocratiques nouvellement créés ; Des progrès sont toutefois à noter à cet égard dans des domaines tels que les budgets participatifs, sur le plan local en particulier, qui représentent un potentiel considérable. Davantage de données et de preuves des effets de la participation accrue des citoyens dans les processus de gouvernance sont par ailleurs nécessaires pour galvaniser ces efforts.

Esbern Friis-Hansen et Helene Maria Kyed (2009), « Participation, Decentralization and Human Rights: A Review of Approaches for Strengthening Voice and Accountability in Local Governance ». Département du développement social, Réseau du développement écologiquement et socialement durable, Banque mondiale.

Il est question ici des synergies de « gouvernance locale résultant des interactions entre décentralisation, participation populaire et approche fondée sur les droits humains », et plus particulièrement de la manière dont une méthode participative peut être mise en œuvre afin de renforcer les mécanismes de reddition de compte du sommet (des gouvernements) vis-à-vis de la base, et de parvenir à une distribution plus équitable des bénéfices ainsi qu'à une participation accrue à la gouvernance locale. Les auteurs déclinent leur analyse à trois types de travail de DH : (1) descendant, universaliste, légaliste ; (2) ascendant, particulariste, axé sur l'autonomisation ; (3) intermédiaire et progressif. Les expériences relatées ont trait au troisième type de travail de DH, dont la participation, la responsabilisation, la non-discrimination et la transparence constituent des principes clés. L'argument est défendu selon lequel ce type d'approches convient davantage pour des processus transformationnels alliant problématiques locales et processus d'élaboration de politiques nationales et rassemblant tout un éventail d'acteurs, à tous les niveaux. Cette démarche est rendue possible par « la création d'espaces partagés pour le dialogue, la collaboration et la formation des diverses catégories d'acteurs à leurs droits et à leurs obligations [...] L'AFDH de compromis a pour but d'intégrer progressivement les principes de DH aux processus et aux réalisations en accordant l'attention requise au contexte, sur la base d'une analyse prudente des structures de pouvoir politique, des institutions et des ressources et valeurs disponibles. » Le rapport aborde plus particulièrement la question de la décentralisation sous l'angle de la délégation : l'accent est mis sur l'importante contribution des réformes entreprises pour ce qui est de doter les fonctionnaires locaux des aptitudes techniques requises. La généralisation des méthodes participatives de gouvernance contribue de surcroît au renforcement de la transparence et de la reddition de compte et se traduit par une combinaison des processus de développement local participatifs plus traditionnels et des actions de décentralisation. L'AFDH de compromis constitue un cadre de consolidation des approches de décentralisation et de développement local, chacune de ces deux approches contribuant à palier les carences de l'autre. Après une analyse plus approfondie encore de ces synergies, quatre études de cas d'association d'applications d'AFDH à des logiques de décentralisation et de développement local sont présentées, dans lesquelles la contribution de chacune de ces méthodes utilisées en synergie les unes avec les autres est décrite.

« Les quatre cas démontrent la contribution spécifique de chacun des trois modèles d'intervention à l'ensemble : (i) l'AFD(H) de compromis sert une logique de promotion permanente de l'équité (non-discrimination/participation des exclus), de responsabilisation des gouvernements nationaux et de conceptualisation de la relation citoyens – gouvernements locaux (GL). Elle repose sur la sensibilisation de chaque catégorie d'acteurs à leurs droits et à leurs obligations respectifs dans le cadre des processus de gouvernance locale et sur l'exercice de ces droits et obligations ; (ii) la décentralisation (délégation) constitue le cadre institutionnel global de gouvernance locale avec des pouvoirs au moins formellement délégués aux acteurs de la base, mettant en avant le renforcement des capacités, la transformation des Initiatives des gouvernements locaux (IGL) et la création des institutions de sous-district via lesquelles des mécanismes de reddition de comptes descendante et de prise en compte des exigences des citoyens dignes de ce nom et durables puissent être instaurés ; (iii) la valeur ajoutée de la gouvernance participative réside

également dans de précieux outils de mobilisation citoyenne pour la revendication de leurs droits et la présentation de leurs exigences en rapport avec les IGL. Ces outils sont également de nature à renforcer les mécanismes émergents de responsabilisation sociale au niveau des GL. »

Pour prometteuse qu'elle puisse être, l'approche participative exige « un investissement considérable de la part des donateurs » et l'adoption d'« échéances programmatiques à plus long terme ».

Pablo Leal et Robert Opp (1999), « Participation and Development in an Age of Globalisation Development Express ». International Development Information Centre

Le thème abordé ici est celui du concept et de l'historique de la participation depuis son émergence dans le domaine du développement local (community development) et de la RAP jusqu'à son adoption sous la forme du développement participatif. Les auteurs décrivent certaines des déconvenues du projet de participation et la manière dont l'évolution du contexte mondial et la tendance à la localisation ont abouti à l'émergence de nouveaux espaces de participation et au retour de ce concept, bien que sous une forme différente. Ils proposent une définition alternative de la participation : « processus créant une aptitude permanente d'identification et d'analyse des problèmes, de formulation et de planification des solutions, de mobilisation des ressources et de mise en œuvre de celles-ci en réponse à l'ensemble des besoins de développement des personnes, qui aspirent à contrôler les processus affectant leur existence ». (p.7). Ils notent au passage que la gouvernance doit être repensée et recentrée sur les citoyens. Ils concluent que « le discours et la pratique du développement doivent intégrer la puissance transformatrice de la participation et les notions de pouvoir et d'autonomisation » (p.9) et que « les acteurs traditionnels doivent écouter, apprendre et définir des moyens innovants de soutien aux initiatives citoyennes et populaires en adoptant des pratiques participatives plus authentiques et plus volontaristes » (p.9).

NOTES DE FIN

- ⁱ Andrea Cornwall et Karen Brock (2005), « What Do Buzzwords Do for Development Policy? A critical look at “participation”, “empowerment” and “poverty reduction” ». *Third World Quarterly*, Vol. 26, n° 7
- ⁱⁱ Paulo Freire (1967), *Pédagogie des opprimés*
- ⁱⁱⁱ Laure-Hélène Piron (2005), « Rights-based Approaches and Bilateral Aid Agencies: More Than a Metaphor? » *IDS Bulletin*, 36(1). Voir en particulier le tableau des points forts et des points faibles des deux approches p.25
- ^{iv} Gaventa, J (2006), « Finding the Spaces for Change: A Power Analysis », *IDS Bulletin*, Vol. 37 et <http://www.powercube.net>
- ^v Gaventa, J. et Cornwall, A. (2006), « Challenging the boundaries of the possible: Participation, Knowledge and Power ». *IDS Bulletin*, Vol. 37(6)
- ^{vi} Mwambi Mwasaru (2007), « Assessing Social Change through Participatory Action Research: The Case of Kasighau Small-Scale Miners », Kenya, IDS.
- ^{vii} John Samuel (2007), « Public advocacy and people-centred advocacy: mobilising for social change ». *Development in Practice*, 17(4-5). Voir les extraits dans la troisième partie pour un résumé détaillé.
- ^{viii} Earl, S. et al., (2001), « Outcome Mapping: Building Learning and Reflection into Development Programs ». IDRC.